

Table des matières

1.	<i>Nos partenaires cotisants</i>	3
2.	<i>Mot du président</i>	4
3.	<i>Contexte 2012</i>	7
4.	<i>Statistiques de l'agriculture jurassienne</i>	11
5.	<i>Météo et récoltes</i>	12
6.	<i>Economie végétale</i>	13
6.1	Fourrages	13
6.2	Céréales fourragères	13
6.3	Céréales panifiables	14
6.4	Oléagineux	14
6.5	Betteraves	15
7.	<i>Economie animale</i>	15
7.1	Production laitière	15
7.2	Evolution des volumes de lait produits dans le Jura	18
7.3	Marchés publics	19
7.3.1	Bovins	19
7.3.2	Ovins	25
7.4	Elevage chevalin	25
7.4.1	Ecoulement	26
7.4.2	Projet LPR filière cheval	26
8.	<i>Groupes de travail et projets CJA en cours</i>	27
8.1	Animation rurale et sociétés régionales	27
8.2	SolAirEau	29
8.3	Valorisation des produits	29
8.4	Eaux	30
8.5	Vergers+	30
8.5.1	Mise en valeur des produits des vergers	30
8.5.2	Pérennisation des vergers	31
8.5.3	Formation	31
8.6	Parc Naturel Régional du Doubs	31
8.7	Pâturages boisés	32
8.8	Projet pilote : contributions à la qualité du paysage	32
8.9	Réseaux écologiques	33
8.9.1	Vendline-Coeuvatte	33
8.9.2	Baroche	34
8.9.3	Delémont	34
8.9.4	Chevenez	34

8.9.5	Haute-Ajoie	35
8.9.6	Bourrignon.....	35
8.9.7	Franches-Montagnes	35
8.9.8	Boécourt.....	36
8.9.9	Alle	36
8.9.10	Futurs réseaux OQE	37
8.10	Epandage hivernal d'engrais de ferme.....	37
9.	<i>Protection de l'aire agricole</i>	38
10.	<i>Energies vertes</i>	40
11.	<i>Dépannage agricole et bourse d'échange</i>	41
12.	<i>Fondation Rurale Interjurassienne</i>	41
12.1	Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale	42
12.2	Formation continue.....	43
13.	<i>Communication agricole</i>	43
13.1	Fenêtre sur la campagne	43
13.2	Brunch du 1 ^{er} août.....	43
13.3	Foire du Jura	44
13.4	Tour de France	44
13.5	Fête de l'abricot.....	45
13.6	Marché-Concours national de chevaux.....	46
13.7	SlowUp Jura	47
13.8	Communication aux agriculteurs	47
14.	<i>Assurances</i>	48
14.1	Caisse maladie AGRISANO.....	48
14.2	Assurance globale pour le personnel d'exploitation	49
14.3	Autres activités du secteur « assurances »	49
15.	<i>Service de renseignements juridiques</i>	50
16.	<i>AJAPI</i>	51
17.	<i>Programme d'activités 2013</i>	51
17.1	Politique agricole	51
17.2	Energies renouvelables.....	51
17.3	Etude de la filière cheval	52
17.4	Préservation de l'aire agricole	52
17.5	Economie laitière.....	52
17.6	Transmission d'exploitations	52
17.7	Promotion de l'agriculture.....	52
18.	<i>Procès-verbal de l'assemblée générale 2012 de la CJA</i>	53

1. Nos partenaires cotisants

COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI ARCJURA SA
A.J.A.P.I
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE TACHETEE
ROUGE
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
FETE DES PAYSANS JURASSIENS
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
ASSOCIATION DES ETALONNIERS DU JURA
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rue St-Maurice 17 - Case postale 122
2852 COURTETELLE

Téléphone : 032 / 426.53.54 - Fax : 032 / 426.78.71

e-mail : info@agrijura.ch

Site internet : www.agrijura.ch

Secteur assurances

Case postale 126
2852 COURTETELLE

Téléphone : 032 / 426.83.01 - Fax : 032 / 426.78.71

e-mail : info-ju@agrisano.ch

2. *Mot du président*

Impossible d'établir un bilan annuel agricole sans mettre en premier plan la météo. Le revenu de chaque paysan, qu'il soit céréalier, engraisseur, producteur de lait ou autre, dépend en grande partie des conditions météorologiques. Ce temps que nous ne pouvons pas choisir mais qui contribue tellement à la qualité et la quantité de notre production. 2012 aura plutôt été médiocre. Les nombreuses précipitations ont pénalisé la qualité des récoltes. Par contre, les nappes phréatiques ainsi que les sources ont pu à nouveau se remplir et combler le déficit accumulé ces dernières années. Les campagnols, qui ont ravagé une bonne partie des prairies franc-montagnardes, ont contribué à la dégradation de la situation. La CJA a appuyé toutes les actions possibles pour aider les agriculteurs en difficultés, suite à ce fléau naturel, notamment dans la recherche de fourrages ou de solutions financières dans les cas les plus touchés.

Défense professionnelle

L'évènement majeur de l'année au plan Suisse est sans doute le changement de président à la tête de l'Union suisse des paysans. Soulignons d'abord, l'excellent travail de Hansjörg Walther durant son mandat. Suite à une élection très disputée, c'est finalement Markus Ritter qui décroche le rôle de nouvel homme fort de l'agriculture suisse. Nous lui souhaitons un grand succès et beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions et le remercions d'accepter cette tâche.

Le travail principal des organisations de défense professionnelle nationale, romande, cantonale ou régionale en 2012 aura été le suivi des négociations sur la politique agricole 2014-2017. Après un premier passage aux chambres fédérales en fin d'année, tout n'est pas décidé, mais on peut déjà deviner les tendances vers une certaine écologisation de l'agriculture. Les paiements directs au paysage, les réseaux OQE, la fin de la prime à l'UGB, entre autres, nous le démontrent.

Avec sa moyenne d'environ 40 hectares par exploitation, ses pâturages d'estivage et ses grandes surfaces herbagères, le Jura devrait en principe tirer son épingle du jeu. N'oublions toutefois pas que malgré cette moyenne de SAU élevée par rapport au reste de la Suisse, il y a encore des exploitations de plus petite taille chez nous aussi, souvent assez intensives et qui actuellement s'en sortent bien. Pour ces dernières, le changement pourrait avoir des conséquences plus difficiles. On peut craindre pour elles la fin d'une exploitation à temps complet. Selon l'OFAG, cette politique devrait nous

préparer à produire plus en étant plus écologique, en bénéficiant de moins d'aides de l'Etat et en faisant face à des prix toujours plus bas. Ce programme est pour le moins ambitieux. Comment un praticien qui se lève tous les matins pour soigner son bétail ou cultiver ses champs peut adhérer à une idéologie pareille? Cette vision n'est absolument pas cohérente avec la réalité des marchés qui nous imposent toujours plus de contraintes, comme le passage au droit de production mensuel pour les producteurs de lait. Les agriculteurs se retrouvent tiraillés entre deux mondes complètement différents et difficiles à concilier.

Lait

La situation sur le marché laitier reste toujours critique. Pas de changements spectaculaires à l'IP-lait, au point que l'on se demande d'ailleurs s'il faut en attendre un jour. Si ces dernières années, la surproduction a fait chuter les prix de manière significative, il en va autrement en 2012. Depuis le mois de juillet, on manque de lait en Suisse, du jamais vu. Pourtant, il aura fallu attendre le mois de décembre pour obtenir une première hausse des prix. On nous a toujours fait comprendre que c'était le marché qui faisait les prix. C'est vrai que lorsqu'il y a surproduction, les prix baissent très rapidement. Pourquoi lorsque nous sommes en sous-production, ces derniers peinent tant à remonter ? A qui profite cette lenteur ? Les spécialistes attribuent cette baisse de production à la mauvaise qualité des fourrages. On peut leur donner raison, mais en partie seulement. En effet, ce n'est pas la première fois que nous traversons une année médiocre, mais jusque-là il était possible de corriger la faible teneur des fourrages de base par des concentrés du commerce. Aujourd'hui, au prix du kilo de lait, ceci n'est plus rentable d'où le choix du producteur de ne pas livrer ses quantités. En conclusion, ce n'est pas la mauvaise année qui est responsable de ces sous-livraisons mais bien un prix plancher exagéré. Aux acheteurs de lait de tirer instamment les enseignements de ce phénomène et de corriger leur attitude.

Plus près de chez nous, la « commission filière laitière » s'est réunie à sept reprises. La rencontre, autour d'une même table, de tous les acteurs de la filière, du producteur en passant par les acheteurs, les transformateurs, les vendeurs de détail, etc..., aura animé de nombreux débats où il n'était pas toujours évident d'en retirer des éléments susceptibles de déboucher sur des solutions concrètes. Cependant, au fil des séances, un climat de confiance s'est installé où chacun a pu comprendre les difficultés de l'autre, ce qui a abouti à une liste de projets prioritaires. Ces derniers ont été soumis au Gouvernement jurassien en début d'année 2013 sous forme d'un rapport annuel. Les points que les Ministres auront retenus pourront alors être communiqués.

Globalement, la commission a constaté un manque au niveau du marketing et de la promotion des produits laitiers régionaux. Il y aurait encore de la place pour une ou deux spécialités de fromages, tout en sachant que l'on peut encore augmenter le volume de celles déjà existantes. Mais ne favorisons pas le cannibalisme. Un nouveau produit ne doit pas concurrencer ceux déjà existants.

Il est important de tout mettre en œuvre pour maintenir une production laitière dans la région. Ceci passe évidemment par la recherche de solutions pour le lait d'industrie. Il ne sera pas possible de tout transformer le lait jurassien en fromage ou spécialités. La question n'est donc pas seulement de trouver une plus-value, mais bien de se demander comment obtenir une rémunération acceptable avec les prix du marché. Chez nos voisins français, là où la production laitière a complètement disparu de certaines régions herbagères, ne reste qu'une agriculture sinistrée, des coins de pays qui se vident de leurs habitants et où ne subsistent que quelques agriculteurs isolés. Nous ne voulons pas en arriver là. Dans notre canton, la production laitière doit rester le moteur d'une agriculture productive d'où l'importance de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par la commission.

Conclusion

Les conséquences de la PA 2014-2017 sur les exploitations jurassiennes et par la suite de la stratégie 2025 de la Confédération, ne sont pas toutes connues. Il faudra attendre la mise en pratique, d'abord par les ordonnances puis des expériences dans le terrain pour tirer les premiers enseignements. Mais on peut déjà imaginer de grands changements dans la manière de gérer nos exploitations. Il ne suffira surement pas de se pencher sur les problèmes de l'économie laitière, mais sur toutes les productions. Le Service de l'économie rurale l'a bien compris. Il projette, sur les bases de PA 14-17, des états généraux de l'agriculture jurassienne. Nous ne pouvons que saluer cette initiative. Notre agriculture a besoin d'une politique d'avant-garde, qui lui permette de s'adapter rapidement. Cela ne pourra se faire qu'avec des autorités motivées à défendre la cause paysanne, et des agriculteurs entrepreneurs décidés, prêts à relever de nouveaux défis.

Le président : Philippe Jeannerat

3. Contexte 2012

Politique agricole 2014-2017, Swissness, aménagement du territoire : l'année agricole 2012 a été riche sur le plan politique. Si tout n'est pas encore décidé, ces dossiers ont cependant avancé de manière significative.

Politique agricole 2014-2017

Tout au long de l'année, la CJA s'est engagée sur le dossier fleuve de la PA 14-17, de concert avec l'USP et Agora. Des corrections notables ont été apportées, dans le bon sens, entre la procédure de consultation et le traitement au Parlement. Le débat au National a clarifié de nombreux points, pour la plupart confirmés en décembre par les Etats. Dans le positif, citons le maintien du crédit-cadre ou encore le rejet de nombreuses propositions excessives en matière d'écologie et de protection des animaux. Dans le négatif, le refus de faciliter le recours aux mesures d'entraides est déplorable. Les instruments de l'Etat à disposition de la branche pour gérer le marché resteront donc quasi inexistantes. Autre échec : les contributions UGBFG et GACD passent à la trappe au profit d'une contribution herbagère à la surface. Ce changement induira indéniablement une réduction du cheptel et par conséquent une extensification de la production. L'OFAG lui-même prévoit une réduction de 8% des UGB au niveau national.

A fin 2012, plusieurs divergences significatives restaient à concilier entre les deux chambres. Parmi elles, la réglementation des importations de viande et de chevaux, la dégressivité des contributions en fonction de la surface, les limites de revenu et de fortune, l'augmentation du crédit en faveur des améliorations structurelles ou encore le soutien particulier à la production indigène de fourrages. L'étroite collaboration entre la CJA et les parlementaires fédéraux jurassiens est à relever comme avec plusieurs parlementaires d'autres cantons qui servent de précieux relais.

La question du cofinancement des mesures réseaux et qualité du paysage a fortement mobilisé la CJA qui a porté cette problématique sur le plan national, tant au niveau agricole que politique. Dans les cantons à faible capacité financière, le cofinancement cantonal représente déjà un facteur limitant, au point de compromettre le lancement de nouveaux projets réseaux et à l'avenir également de projets qualité du paysage. Ainsi, les exploitations du pays ne disposeraient pas toute du même accès aux différentes contributions, ce qui serait discriminatoire. Le problème est accentué du fait qu'il s'agit non pas de subventions mais de contributions annuelles, mobilisant des moyens sur la

durée. D'ailleurs, le problème est si insidieux que même les cantons à l'aise financièrement ne peuvent garantir une hausse des moyens à leur agriculture si les besoins de cofinancement augmentent.

Si les cantons faisaient le choix de privilégier les programmes réseaux et qualité du paysage, les soutiens aux spécificités régionales pourraient en pâtir ce qui réduirait l'autonomie cantonale déjà très faible en matière de politique agricole. La proposition de biffer voire d'abaisser le cofinancement des cantons a été entendue sous la coupole et la CJA espère que les deux chambres s'entendront à tout le moins sur l'abaissement du cofinancement de 20 à 10% à charge des cantons.

Swissness

La protection de la dénomination suisse a également occupé les chambres fédérales. Pour l'heure, les revendications du monde agricole ont été en majeure partie suivies malgré l'énorme pression exercée par le lobby de l'industrie agroalimentaire. Alors que le National souhaitait faire la distinction entre produits faiblement et fortement transformés, les Etats sont d'avis que, pour arborer la croix suisse, un produit alimentaire doit contenir 80% de son poids issu de matières premières indigènes. Les deux chambres ne se sont pas encore accordées sur un compromis. Bien que les premiers signaux soient globalement favorables, on ne saurait parier sur l'issue du débat dont la portée sera décisive pour le positionnement de la production suisse et le maintien, respectivement la création de valeur ajoutée.

Campagnols

Sur un plan plus proche, 2012 a été marquée par la pullulation des campagnols principalement aux Franches-Montagnes et en Haute-Ajoie. Les dégâts considérables ont poussé la CJA à intervenir auprès de différentes instances (OFAG, ECR, ASM), afin de trouver des moyens pour atténuer les conséquences pour les exploitations touchées. L'absence de bases légales tant sur le plan national que cantonal, n'a pas permis l'octroi d'aides à fonds perdus. Le recours à des prêts sans intérêt AEP (aide aux exploitations paysannes) a été proposé. La faible demande pour ces prêts AEP peut s'expliquer par le fait que ces soutiens ne compensent pas la perte mais la dilue sur plusieurs années. La demande d'exclusion de l'année de référence 2012 dans le cadre de PA 14-17 a essuyé un refus de la part de l'OFAG. Pourtant, cette mesure aurait incité les agriculteurs à réduire leur cheptel sans être doublement

pénalisés au niveau des paiements directs (année en cours et calcul de la future contribution de transition)

En parallèle aux démarches précitées, la CJA a lancé un appel à la solidarité en proposant une bourse des fourrages disponibles, afin d'éviter la spéculation et de faciliter la recherche de fourrages pour les agriculteurs touchés par les dégâts de campagnols. Grâce aux bonnes récoltes de fourrage dans le reste du canton et ailleurs en Suisse romande, de nombreuses exploitations ont répondu à cet appel sans qu'il ne soit toutefois possible d'indiquer dans quelle mesure les agriculteurs jurassiens y ont eu recours.

Les dégâts de campagnols ont inspiré plusieurs interventions parlementaires dont celle de Marie-Françoise Chenal qui demande au canton de se doter de bases légales pour l'octroi d'aides directes dans ce genre de situations.

Distribution du courrier postal en danger ?

En milieu d'année 2012, la CJA a été mise au courant de plusieurs problèmes concernant la distribution du courrier dans les fermes isolées. En plus d'être exclues de la distribution du courrier, certaines habitations se voient ainsi doublement pénalisées, lors de la fermeture de leur office de poste.



Le zèle de la Poste a pu être combattu dans le cas d'un agriculteur de Courtedoux qui était bel et bien dans ses droits. Les médias s'en sont fait l'écho et la CJA en a profité pour dénoncer cette attitude discutable de la part de la Poste. Le problème soulevé peut paraître a priori secondaire mais n'en demeure pas moins d'une importance significative pour les régions périphériques.

L'entrée en vigueur en octobre 2012 des nouvelles dispositions de l'Ordonnance sur la Poste bétonne des principes internes au géant jaune appliqués jusqu'ici avec toujours plus de zèle. Ces dispositions donneront sans nul doute des ailes au géant jaune pour économiser sur ses tournées. A la clé : un affaiblissement du service public contraire à la loi et des emplois à la trappe.

Les dispositions légales désormais en vigueur sont claires : toutes les habitations et fermes distantes de plus de deux minutes aller-retour d'une zone habitée à l'année pourront être exclues, à terme, de la distribution du courrier. A y regarder de plus près, la notion de zone habitée à l'année est elle-aussi des plus restrictives puisqu'elle s'applique à une densité d'au moins cinq maisons habitées à l'année sur un carré d'un hectare !

Si l'on peut comprendre que des limites doivent être définies, entre le trop et le trop peu, un juste milieu est à trouver. Par courrier adressé début août à la Conseillère fédérale Doris Leuthard, la CJA proposait différentes corrections comme le relèvement du temps de trajet maximal supplémentaire de 2 à 4 minutes, la redéfinition d'une zone habitée à l'année en faisant passer la densité à cinq maisons habitées à l'année sur un carré de trois hectares voire l'obligation de distribuer le courrier lorsqu'une batterie de boîtes aux lettres sert à au moins cinq habitations à l'année, quel que soit l'éloignement. Ces trois mesures concrètes s'inscrivaient dans le «raisonnable» voulu par la loi. Ces revendications n'ont pour l'heure pas été retenues. Il n'empêche que la CJA observera de près les conséquences de la nouvelle législation pour la distribution des habitats isolés. Le cas échéant, elle ne manquera pas d'entreprendre une démarche sur le plan politique.

Groupe jeunes agriculteurs

Formé début 2012 sous l'impulsion de la CJA, le groupe jeunes agriculteurs jurassiens (JAJ) réunit près de 100 membres et constitue une première suisse. Présidé par Vincent Boillat, ce mouvement permet aux jeunes agriculteurs de se retrouver pour partager leurs préoccupations, échanger leurs idées et émettre des propositions concernant le monde agricole dans son ensemble. Le groupe s'engage dans la défense professionnelle aux côtés de la CJA. En 2012, les JAJ ont participé à des actions de promotion de l'agriculture et à la tenue de séances thématiques. Pour la CJA, l'implication des jeunes agriculteurs s'avère précieuse. Ce sont eux qui seront confrontés aux défis de demain ; ils méritent par conséquent d'être intégrés aux démarches en cours. La CJA se félicite du bon départ des JAJ et leur souhaite plein succès dans leurs activités et projets.

4. Statistiques de l'agriculture jurassienne

Données générales sur l'agriculture jurassienne

Désignations	Unité	1999	2003	2007	2011	2012
--------------	-------	------	------	------	------	------

Exploitations agricoles

Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'066	1025	990
dont exploitations PER		1097	1006	968	923	878
dont exploitations BIO	u.	47	83	98	102	112
Communautés d'exploitations	u.		45	52	52	50
SAU totale (sans pât. communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40382	40163

Production végétale

Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	20'003	19'036
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9'738	9615
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5'791	5791
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	2'859	3124
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	2'870	2901
Maïs-grain	Ha	313	379	208	99	119
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2'588	2440
Oléagineux	Ha	890	890	972	1'040	979
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	110	134
Pommes de terre	Ha	109	79	56	43	43
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	337	338
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	56	46
Tabac	Ha	35	50	40	42	41
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	337	346

Production animale

Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	57'809	58'578
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	22'618	23'085
Dès 2009, Vaches laitières (1999-2007 : dont le lait est comme)	u.		15'588	15'610	15'500	15'912
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-	-
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	7'118	7173
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	15'712	16'270
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	9'540	8'741	8'517	19'479	19'223
Bétail d'engrais (sans veaux à l'engrais)	u.	11'086	12'092	12'078	-	-
Veaux à l'engrais	u.	1'302	1'367	1'467	-	-

Dès 2009, le recensement pour les bovins n'est plus effectué. Les données de la BDTA fournissent le nombre de têtes détenues à l'année sur les exploitations. Le bétail d'engraisement et d'élevage est cumulé.

Données : ECR

5. *Météo et récoltes*

L'année 2012 a débuté par une période de grand froid au mois de février. Par chance, les cultures étaient recouvertes de neige, ce qui les a préservées. A la suite de cet épisode glacial, la végétation a gentiment repris. Le mois de mars a été le mois le plus sec de l'année, le beau temps régnait, les températures ont même approché le 20°C. Ce temps très favorable a favorisé la reprise de la végétation dans toutes les régions du canton.

S'en est suivi une année pluvieuse et fraîche par moments. Des retours de froid tardifs ont causé des dégâts de gel par endroits. Ce sont les orges qui ont le plus souffert. Dans les régions touchées, les rendements étaient très faibles. Cette humidité a également favorisé le développement de bon nombre de maladies sur les céréales.

Début juillet a rimé avec orages. Ces derniers ont retardé le début des récoltes et compliqué sensiblement les travaux avec des fenêtres météo relativement courtes. Notons également les forts dégâts provoqués par les orages de grêle le long de la chaîne du Mont-Terri. Ces derniers ont notamment détruit les récoltes de fruits dans les vergers. Les cultures ont elles-aussi souffert.

La météo et les fortes précipitations du printemps ont rendu les récoltes de céréales et de colza très compliquées. Les champs étant encore très mouillés, les dégâts provoqués par les moissonneuses batteuses étaient monnaie courante. De plus, les moissons se sont concentrées sur une courte période. Les récoltes d'automne et les nouvelles emblavures se sont révélées très compliquées. Cela faisait six ans que nous n'avions plus connu d'automne si humide. Certains semis tardifs ont encore souffert des précipitations abondantes du mois de novembre. Ces épisodes très pluvieux, avec la présence d'eau dormante dans les champs, auront encore des répercussions sur le développement des cultures au printemps.

6. Economie végétale

6.1 Fourrages

La sortie de l'hiver s'est révélée désastreuse pour une grande partie des herbages sur la chaîne du Jura. En effet, ayant tellement pullulé durant le deuxième semestre 2011, les campagnols terrestres ont profité d'un hiver enneigé pour détruire les prairies. Bien des régions ont vu la première coupe de fourrage anéanti. D'importants manques de fourrage ont été constatés, avec comme conséquence des problèmes de trésorerie non seulement induit par les achats de fourrages mais aussi par les frais de semis.

Le mois de mars, avec son temps printanier, a permis d'effectuer les travaux dans les herbages et en plaine de lâcher les bêtes. La fin du mois de mars a rimé avec l'arrivée d'un printemps humide et frais avec beaucoup de précipitations. Cela a compliqué les récoltes tant d'ensilage que de fourrages secs. Les fenêtres météo pour les récoltes de fourrage ont été très restreintes, il était difficile de sécher du fourrage au sol.

Par contre les herbages ont toujours bien poussés et ceci jusqu'au mois d'août. Seule une phase de canicule a fortement ralenti leur développement. L'automne n'a pas été idéal pour les pâtures. En effet, des précipitations très abondantes ont rendu certains herbages impraticables pour le bétail ou alors au risque de causer d'importants dégâts.

L'arrivée de la neige fin octobre n'a rien arrangé, les bêtes ayant dû être rentrées prématurément, cela malgré du fourrage encore à disposition dans les pâtures. Cette saison très difficile au niveau de la récolte des fourrages risque de poser des problèmes durant l'hiver avec la présence de terre dans les fourrages et de teneurs en éléments nutritifs très faibles.

6.2 Céréales fourragères

Les récoltes d'orges se sont déroulées en deux phases, la pluie ayant interrompu pendant deux semaines les chantiers. Au niveau des rendements, ils sont plus faibles que ceux de l'année 2011. Cela était prévisible au vu des conditions printanières. Les centres collecteurs jurassiens ont réceptionné cette année 9'996 tonnes de céréales fourragères.

Les surfaces ont quant à elles augmenté de 51 ha ce qui représente 6% de surfaces supplémentaires en comparaison avec l'année 2011. Cette augmentation peut être mise en lien avec les dégâts de campagnols. En effet, dans les régions touchées, des exploitants ont semé des céréales fourragères de printemps, principalement de l'orge et de l'avoine.

6.3 Céréales panifiables

Les récoltes de céréales panifiables se sont déroulées sur une très courte période. En plaine, les moissonneuses se sont activées dès le retour du beau. D'ailleurs, les sols n'avaient pas eu le temps de ressuyer d'où le nombre important de dégâts causés à la structure du sol par les machines de récolte.

Très peu de lots ont été germés. Ceci fût une bonne surprise au vu des nombreuses précipitations avant le début des récoltes. Par contre, les poids à l'hectolitre ont quant à eux subi toutes ces pluies. Ils étaient faibles mais, par chance, les centres collecteurs avaient abaissé le seuil de déclassement en céréales fourragères.

Les quantités de céréales panifiables réceptionnées ont atteint 12'899 tonnes. Ces chiffres ne tiennent pas compte des quantités livrées hors canton. Les rendements sont plus faibles des records de l'année dernière. Les surfaces de céréales panifiables ont fortement augmenté cette année pour atteindre 3124 ha. Il y a eu 265 ha de surfaces emblavées en plus à l'automne 2011 qu'à l'automne 2010, soit une hausse de 9%.

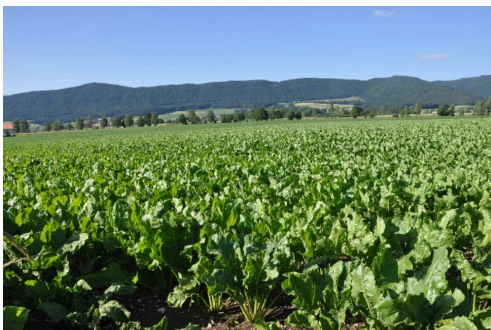


6.4 Oléagineux

Cette année encore plusieurs hectares de colza ont subi des dégâts de grêle. Les quantités réceptionnées en 2012 sont inférieures de 600 t pour le colza par rapport à 2011. Le tournesol livré est lui-aussi en diminution de quelque 20 t. Le soja a quant à lui vu ces quantités récoltées augmenter. Elles atteignent 56 tonnes au total pour l'année 2012. La surface d'oléagineux a diminué de 6% en 2012 en comparaison à 2011. Cela correspond à une diminution de 61 ha de cultures oléagineuses pour le Jura.

La perte de surface et la diminution des rendements par rapport à 2011 expliquent la baisse de graines oléagineuses livrées.

6.5 Betteraves



L'année betteravière fût marquée par un automne peu clément, ce qui a rendu la récolte difficile. Il y avait passablement de terre adhérente aux betteraves ce qui a, dans certains cas, péjoré le prix par tonne. Un document type afin de faire opposition le cas échéant à la taxation de la tare terre est disponible auprès de la CJA. Les

dégâts causés à la structure du sol par les arracheuses pourraient avoir des conséquences sur le développement et le rendement de la culture suivante.

Au niveau de la production, la teneur en sucre est plus faible qu'en 2011. Elle se situe dans une fourchette de 16-17%. Cela représente environ 4200 tonnes de sucre pour le canton du Jura. Le tonnage en racines représente environ 25'000 t.

Au mois décembre, les sucreries ont annoncé une distribution de contingents supplémentaires. Certains producteurs jurassiens se sont vu attribuer quelques tonnes de sucre supplémentaire alors que d'autres n'ont rien obtenu. Nous rappelons qu'il existe une lettre type pour des demandes de contingent. Ce document peut être obtenu auprès de la CJA.

7. Economie animale

7.1 Production laitière

Sur le plan national, les espoirs placés dans la réforme de l'IP-Lait ont rapidement été ruinés. Alors que la contribution de 4 ct sur les quantités supplémentaires était suspendue à une procédure judiciaire, le comité de l'IP-Lait décidait de renoncer à cette taxe. Réunis en assemblée le 3 mai 2012, les délégués enterraient définitivement cette taxe sur les quantités supplémentaires, sous prétexte que les données de production manquaient. Seules 16 des 39 organisations de producteurs avaient transmis toutes leurs données, deux ne l'avaient fait que partiellement tandis que 21 « ne possédaient plus les données ou refusaient de les fournir ». L'IP-Lait précisait par ailleurs que l'encaissement n'aurait été effectivement possible que sur la moitié de la production totale.

Avant la décision des délégués, la CJA avait tenté un ultime sauvetage de la taxe sur les quantités supplémentaires par un message adressé à chaque délégué du groupe des producteurs. Comme quoi le problème n'est pas toujours chez les autres, 32 des 39 délégués-producteurs ont accepté la suppression du seul instrument susceptible de freiner un tant soit peu la surproduction, à défaut de segmentation claire et uniformément appliquée. Le renoncement à la contribution sur les quantités supplémentaires anéantissait par ailleurs tout espoir par rapport à la motion Aebi, mis en veilleuse par le Conseil des Etats. Comment attendre un appui de la part du pouvoir politique quand les producteurs eux-mêmes, respectivement leurs représentants, renoncent à un principe qu'ils appelaient de leurs vœux ?

En biffant la taxe sur les quantités supplémentaire, bien que jamais encaissée, l'IP-Lait a grillé son dernier joker par son incapacité à reconnaître ses faiblesses et son impuissance à cadrer le marché. Pour la CJA, quand bien même, les décisions prises étaient bonnes pour ce qui est de la segmentation, du fonds d'intervention ou du fonds d'allègement du marché, l'application dans la pratique ne s'est pas faite.

Rompant sa confiance en l'IP-Lait, la CJA est l'une des seules organisations à avoir ouvertement demandé l'abandon de l'IP-Lait, estimant que l'amputation vaut mieux que la progression de la gangrène. En appelant à la dissolution de l'IP-Lait, la CJA était consciente des difficultés que le marché aurait connu, jusqu'à ce qu'il retrouve ses marques. A posteriori, on s'aperçoit que le maintien de l'IP-Lait n'a pas permis de stabiliser la situation au niveau des prix. Au contraire, ces derniers ont même encore fléchi alors que l'Interprofession se montre incapable de s'entendre sur la fixation des prix indicatifs. Seule la situation au niveau des stocks de beurre s'est réellement améliorée, diminuant la pression sur le prix du lait.

En fin d'année, on craignait même que des importations de beurre soient autorisées au vu du très bas niveau des stocks. Leur évolution et leur dégageement à des moments pas toujours opportuns relance la discussion d'une gestion par les producteurs via leurs cotisations. En définitive, qui paie commande !

Exploiter toute marge de manœuvre, aussi faible soit-elle

A défaut d'entente et de volonté de stabiliser le marché, la CJA craint qu'il faille s'accommoder encore des mois de cette passe difficile que traverse le marché laitier. Malgré cela, certains signaux esquissent une embellie, notamment à certaines périodes de l'année où le marché est particulièrement demandeur et où la demande mérite d'être satisfaite.

Dans le cadre de la PA 2014-2017, le Conseil national et le Conseil des Etats ont tous deux refusé d'étendre la force obligatoire à des problèmes d'ordre structurels pour permettre d'adapter l'offre à la demande. De nouvelles réponses aux problèmes sont donc à trouver dans un marché quasi libéralisé. A cet effet, MIBA a d'ores et déjà réagi en décidant de généraliser le système mensuel. Après avoir pesé le pour et le contre, le comité de la CJA se déclare favorable à un tel système.

Le fait est que MIBA doit honorer des contrats mensuels auprès de ses acheteurs. A défaut, des sanctions pour sous-livraisons peuvent lui être infligées. Il s'agit donc d'optimiser le système, de s'adapter à la demande, afin d'obtenir le meilleur prix possible sur un marché où l'on a que peu prise. C'est bien là que se joue l'avenir des producteurs de lait.

Sur l'ensemble de l'année, le marché laitier est excédentaire, on le sait. Mais on sait aussi que la production atteint un pic en avril-mai et qu'à ce moment-là le lait excédentaire doit être placé, bradé même, sur le marché. Par contre, le second semestre est en général demandeur et le lait peut être placé à des prix plus rémunérateurs sur le marché. Actuellement, le producteur qui s'efforce de produire plus en août "finance" le dégagement des excédents d'avril-mai. Le système mensuel responsabilise plus le producteur tout en lui donnant davantage de souplesse. Même si les vaches ne sont pas des machines, différentes actions sont à même de décaler la courbe de production. Il s'agit en parallèle d'évaluer si le prix du lait obtenu justifie les contraintes et coûts supplémentaires.

Avant de se prononcer favorablement par rapport aux quantités mensuelles, la CJA avait clarifié plusieurs points auprès de MIBA. La possibilité de conserver le système annuel en parallèle au système mensuel serait administrativement trop lourde et coûteuse. Elle empêcherait par ailleurs le transfert de quantités entre deux exploitations livrant avec des systèmes différents. La proposition de favoriser le système mensuel (au niveau du prix) au détriment du système annuel pose les mêmes problèmes.

Lorsque le lait manque à certaines périodes de l'année, la CJA a insisté sur la nécessité de ne pas rétribuer davantage les quantités supplémentaires par rapport aux quantités de base. En tant que fédération, la MIBA doit en effet veiller à ce que les quantités de base conservent leur valeur car elles résultent souvent d'investissements financiers conséquents consentis par les producteurs. Le fait de rétribuer les quantités supplémentaires à hauteur des quantités de base est suffisamment incitatif du fait qu'aucune location et

qu'aucun amortissement ne vient grever leur prix. La CJA demande à ce que MIBA vise le meilleur prix possible pour les quantités de base tout en adaptant en ou renonçant à la déduction en fonction de la demande sur le marché, durant l'année.

MIBA propose aux exploitations d'évaluer les conséquences du changement de système via un tableur Excel publié sur bdlait.ch, par la saisie des quantités mensuellement livrées. Il s'agit de la première chose à faire avant de réfléchir à la manière d'optimiser le système. Ensuite, les spécialistes de la Fondation rurale interjurassienne sont à même de proposer des solutions.

Changer de système n'est jamais évident. Mais si cela sert à s'adapter à de nouvelles données pour utiliser la marge de manœuvre – même faible – dont on dispose encore sur le prix du lait, c'est un finalement "mal" nécessaire.

7.2 Evolution des volumes de lait produits dans le Jura

	ANNEE LAITIERE				
	2001/2002	2005/2006	2008/2009	2010/2011	2011/2012
Total producteurs	719	625	571	541	517
Quantités livrées globales	82'094'205	88'545'344	*94'600'453	95'871'071	95'632'856
Quantités moyennes par producteur	114'178	141'673	165'675	177'211	184'976
Nombre de producteurs avec une production de...					
< 100'000 kg	370	222	160	132	118
100'001 – 200'000 kg	296	294	257	249	238
200'001 – 300'000 kg	37	76	97	86	94
> 300'001 kg	16	33	57	74	67

Source : ECR

Le nombre de producteurs de lait a continué de diminuer. Les quantités de base livrées ont obtenu entre 53,5 et 56 ct par kg. Un niveau extrêmement bas qui remet en question le choix de la production laitière pour toujours plus d'exploitations. Le manque de perspectives d'améliorations ne cesse de démotiver des producteurs. Par rapport à l'année précédente et selon les

chiffres de bdlait.ch, 24 exploitations ont abandonné la production laitière. Par contre, le volume global n'affiche qu'un recul insignifiant. Au niveau suisse, les volumes se sont quasiment stabilisés dans la ligne de l'année précédente (+0,8%), ce qui reste néanmoins à un niveau élevé.

Les quantités produites par exploitation se situent pour leur part à 184'976 kg, soit en augmentation de 7700 kg en moyenne par rapport à un an plus tôt. Près d'un tiers des exploitations produit plus de 200'000 kg par an. La diminution du nombre d'exploitation produisant plus de 300'000 kg est due à une diminution des quantités livrées pour les entités qui ne dépassaient que de peu ce seuil l'année précédente. Cette tendance n'est donc pas représentative.

Au sujet de la commission laitière jurassienne, le mot du président au point 2 apporte les principales informations.

7.3 Marchés publics

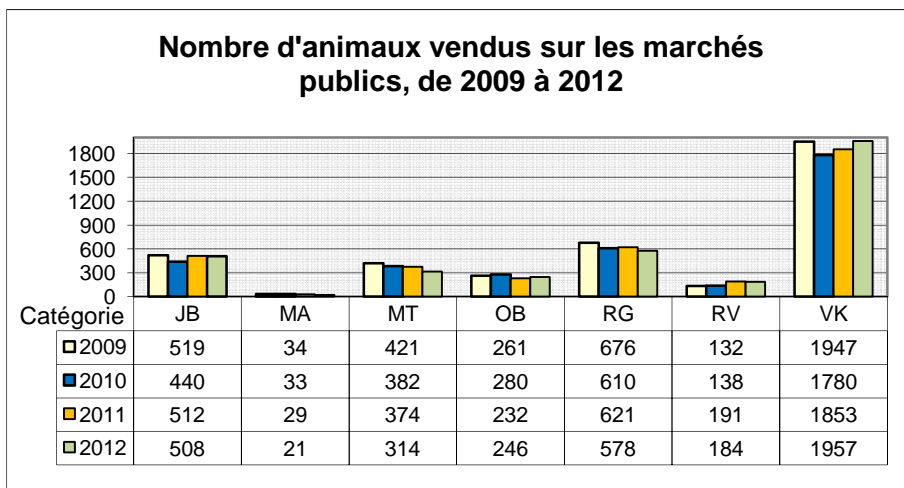
7.3.1 Bovins

Place de marché (nombre de marchés)	Nombre d'animaux écoulés sur l'année	Différence par rapport à l'année précédente
Delémont (12)	394	+ 34
Porrentruy (12)	845	+ 5
St-Ursanne (10)	237	- 49
Glovelier (11)	1076	- 108
Saignelégier (y compris Les Bois) (12)	1256	+ 104

L'affluence sur les marchés publics de bétail dans le canton du Jura est restée stable. Il aura finalement manqué quatre bovins pour arriver au niveau de l'année précédente. Au total, ce sont donc 3808 animaux qui ont pu être commercialisés sur les cinq principales places de marché jurassiennes.

L'organisation des marchés s'est à nouveau déroulée sans problèmes particuliers, grâce à l'étroite collaboration qui prévaut avec le Service de l'économie rurale, Proviande et les communes concernées, que nous remercions au passage. Au total, 57 marchés ont eu lieu, soit un de moins que programmé. En raison d'un nombre insuffisant de bêtes inscrites, un marché prévu à St-Ursanne a été annulé. La tenue, sur une même matinée, des marchés de Delémont et Porrentruy, d'une part, ainsi que St-Ursanne et

Glovelier, d'autre part, permet de rassembler un nombre suffisant d'animaux. En moyenne, ce sont ainsi 108 bêtes qui sont commercialisées lors de chaque matinée de marché ; un nombre intéressant pour attirer les marchands, venant pour la plupart de l'extérieur du canton.



JB : brouillard

MA : taureau

MT : jeune taureau

OB : bœuf

RG : génisse

RV : jeune vache

VK : vache

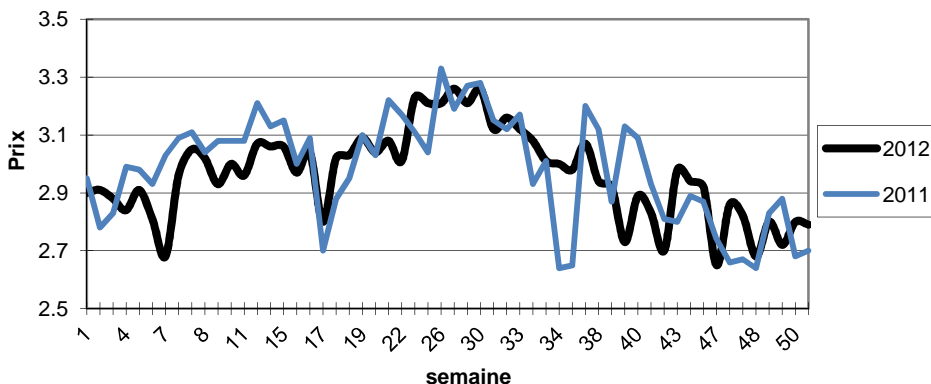
Si le nombre de bêtes commercialisées est resté stable, on remarque cependant une augmentation du nombre de vaches VK d'une centaine de têtes et dont le parallèle peut être fait avec la crise du lait qui ne se résorbe pas. La catégorie VK représente plus de 51% des bovins commercialisés. Le nombre de taureaux MT et de génisses RG est quant à lui en recul.

Au niveau prix, 2012 affiche une stabilité voire même une légère amélioration par rapport à 2011. Toutes catégories confondues, le prix de taxation atteint 3,41 fr. par kg PV contre 3,39 fr. l'année précédente. Pour sa part, le prix de vente moyen est légèrement plus élevé, à 3,58 fr./kg de poids vif contre 3,53 en 2011, pour une surenchère moyenne de 17 ct (14 ct en 2011). Cette différence par rapport à la table Proviande confirme le rôle clé des marchés, non seulement comme source de valeur ajoutée pour le producteur mais aussi comme baromètre puisque les marchés publics contribuent véritablement à la transparence du marché. A certaines périodes de l'année, comme ce fut le cas lors du marché des Bois du 2 octobre, la baisse de la table Proviande (VK -15 ct PV) a été directement contrecarrée par de fortes surenchères (VK + 45 ct en moyenne). Comme quoi la baisse de la table à ce moment-là n'était pas

justifiée. Seuls les marchés publics permettent de corriger le tir, dans l'intérêt des producteurs, grâce au regroupement de l'offre.

La catégorie vaches VK a obtenu un prix de vente moyen de 2,66 fr./kg de poids vif, soit une surenchère moyenne de 24 ct supérieurs à la table Proviande contre 18 ct en 2011. La meilleure qualité des bêtes livrées n'est pas étrangère à cette amélioration du prix. Les vaches classées T ont bénéficié d'une surenchère moyenne de 16 ct alors que les vaches destinées à l'engraissement A et X ont respectivement obtenu 23 et 39 ct par kg PV, de plus que la table Proviande.

Evolution des prix moyens des VACHES, classe T sur les marchés de bétail jurassiens 2011 - 2012



Les génisses RG se sont vendues en moyenne 4,30 fr. par kg PV, soit un prix plus élevé de 16 ct par rapport à 2011, en tenant compte d'une surenchère moyenne de 4 ct. Les jeunes vaches RV ont obtenu 3,01 fr. par kg PV soit 12 ct de plus que la table.

Avec 5,49 fr. contre 5,18 fr. par kg PV, le prix moyen des 508 broutards vendus est plus élevé que l'année dernière. Pour cette catégorie JB, la surenchère moyenne représente 19 ct par kg PV, oscillant entre 16 et 27 ct par kg PV selon la classe de charnure.

Enfin, bénéficiant d'une surenchère moyenne de 4 ct (10 ct en 2011), les jeunes taureaux MT se sont vus miser sur l'ensemble de l'année 4,56 fr.

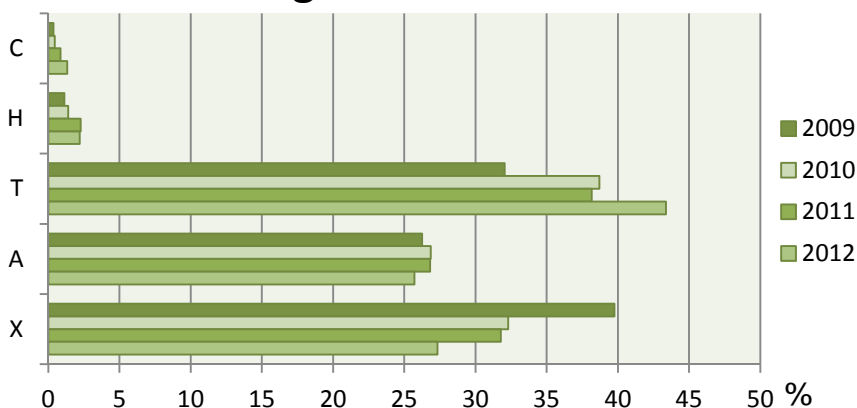
Statistiques des marchés publics de bovins

		JB	MA	MT	OB	RG	RV	VK	TOTAL / MOYENNE GENERALE
<i>Nbre d'animaux vendus</i>	2010	440	33	382	280	610	138	1780	3663
	2011	512	29	374	232	621	191	1853	3812
	2012	508	21	314	246	578	184	1957	3808
<i>Prix moyen</i>	2010	4.92	3.15	4.43	4.36	4.18	3.07	2.68	3.53
	2011	5.18	3.14	4.59	4.49	4.14	2.96	2.59	3.53
	2012	5.49	3.07	4.56	4.49	4.30	3.01	2.66	3.58
<i>Enchère moyenne</i>	2010	0.15	0.30	0.03	0.02	0.05	0.10	0.21	0.14
	2011	0.12	0.21	0.10	0.08	0.08	0.11	0.18	0.14
	2012	0.19	0.17	0.04	0.02	0.04	0.12	0.24	0.17

Les résultats concernant la charnure ne cessent de s'améliorer au fil des ans. Une tendance réjouissante puisqu'en 2012, 47% des vaches VK (contre 41% en 2011) ont obtenu la classe C, H ou T. L'augmentation concerne principalement la classe T, ce qui démontre que des efforts ont été consentis pour améliorer la qualité bouchère. La part de vaches livrées en classe X recule pour sa part de 31,7 à 27,3%. Quand bien même les vaches X bénéficient des meilleures surenchères, il reste préférable, pour le producteur, de pouvoir dans la mesure du possible commercialiser en classe T voire supérieure.

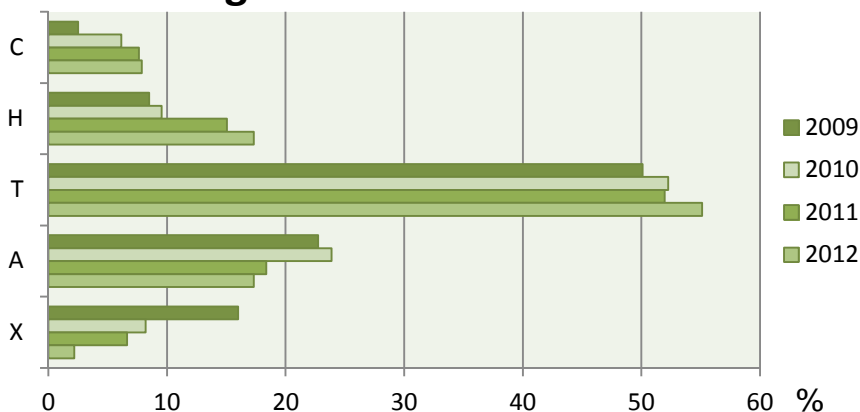


Evolution des classes de qualité pour la catégorie des Vaches "VK"



Affichant déjà de bons résultats, la catégorie JB a encore progressé en 2012, profitant notamment de la qualité bouchère des races à viande. Huit broutards sur dix ont été classés en C, H ou T. Deux ans plus tôt, 68% des broutards obtenaient l'une de ces trois classes. La qualité bouchère se situe donc à niveau qu'il s'agira, à tout le moins, de conserver.

Evolution des classes de qualité pour la catégorie des Jeunes Bovins "JB"



Classification neutre

Malgré d'inévitables erreurs inhérentes à une estimation de l'animal vivant puis de la carcasse, les taxations sur les places de marché et dans les abattoirs correspondent le plus souvent. La comparaison faite par Proviande montre que la classe de charnure correspond exactement dans 53,5% des cas. Les différences de taxation profitent en partie aux acheteurs mais aussi aux vendeurs. En étendant la comparaison à +/- 0,5 classe, 94% des taxations correspondent. Pour la couverture de graisse, 70% des taxations correspondent exactement.

Garantie d'écoulement sur les marchés : solution trouvée

En début d'année, la CJA, par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêt des marchés publics (CIMP), s'est engagée à la recherche d'une solution pour garantir la prise en charge des animaux, y compris hors des périodes de dégagement du marché. Quelques semaines plus tôt, l'OFAG avait informé que, sur les marchés publics, les animaux non misés et jusque là attribués au prix de la taxe à un marchand, ne comptaient pas (plus) comme part de contingent tarifaire liée à la prestation en faveur de la production suisse. De surcroît, pour les animaux attribués par Proviande, la compensation d'une différence de taxation négative ne pouvait désormais plus être financée par le mandat de prestation de l'OFAG.

Ce nouvel état de fait représentait un problème hors périodes de dégagement du marché fixées par Proviande (≥ 6 mois par an). Cette nouvelle donne signifiait alors que les marchands pouvaient très bien refuser de se faire attribuer une bête puisque cet animal ne compte plus pour obtenir du contingent. Afin de résoudre ce problème, une réglementation de substitution relevant exclusivement du droit privé a été convenue entre les partenaires de la filière concernés (CI Marchés publics, Syndicat suisse des marchands de bétail, Proviande). Cette réglementation vise à garantir également à l'avenir la prise en charge complète du gros bétail (JB inclus) conduit sur les marchés publics également en dehors des périodes de dégagement, en conformité avec l'Ordonnance sur le bétail de boucherie et avec l'aval de l'Office fédéral de l'agriculture.

A défaut d'acheteur lors de la mise, l'animal est mis en attente. Une seconde mise a alors lieu au minimum au prix de la taxe et donne accès à des parts de contingents tarifaires ainsi qu'à un droit de recours pour l'indemnisation des pertes occasionnées par d'éventuelles différences de classification, ce qui n'est

pas le cas en première mise. Ne pouvant plus être financée par le mandat de prestations de l'OFAG, l'indemnisation d'éventuelles différences de classification pour les acheteurs est rendue possible par un nouveau fonds alimenté à parts égales par les marchands, Proviande et les producteurs. La CJA n'a volontairement pas répercuté ce financement sur les producteurs.

La CJA se félicite de cet arrangement des partenaires de la filière, permettant ainsi de préserver l'attrait et les avantages des marchés publics, en garantissant la prise en charge de tous les animaux inscrits.

7.3.2 Ovins

Les quatre marchés de moutons ont rassemblé 363 ovins en 2012 contre 320 en 2011. Le niveau de prix relativement bas au premier marché (2,97 fr. en moyenne pour les agneaux LA) s'est sensiblement redressé pour les marchés suivants, s'établissant entre 3,92 et 4,28 fr par kg PV. Une lettre incitant les détenteurs de moutons à participer aux marchés publics leur a été adressée en février 2012. Si le nombre d'inscriptions augmente, la tenue d'un marché supplémentaire serait envisageable.

7.4 Elevage chevalin

Les conditions-cadres entourant l'élevage chevalin s'améliorent sans que les effets ne soient encore réellement perceptibles. La situation reste certes délicate sur le marché d'exportation, rendu difficile par le change et les différences de TVA. Sur le marché indigène également, la quasi absence de protection douanière complique l'écoulement des chevaux à des prix couvrant les coûts de production.

En concertation avec le groupe cheval, la CJA s'est fortement impliquée dans l'amélioration des conditions-cadres. Moment fort de l'année provoqué par l'intermédiaire du ministre Michel Probst : la rencontre avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann et le directeur de l'OFAG Bernard Lehmann, en marge du Marché-concours de Saignelégier. Cette rencontre a permis d'exposer les problèmes rencontrés par l'unique race chevaline indigène en formulant des requêtes précises à l'attention de la Confédération. Parmi elles, l'obtention d'un soutien accru en faveur de la promotion des ventes, le rejet de toute contrainte



supplémentaire susceptible de péjorer la compétitivité de l'élevage ou encore l'augmentation de la prime pour juments suitées. Quelques semaines plus tard, cette dernière passait de 400 à 500 fr. Si elle reste inférieure aux 400 fr. supplémentaires demandés par les milieux de l'élevage, cette augmentation est tout de même à saluer.

En collaboration avec d'autres organisations, la CJA n'a pas lâché la pression en faisant déposer, au lendemain du Marché-concours, un amendement visant à modifier en partie le mode d'attribution des contingents d'importation, en redonnant de l'importance à la prestation indigène. Ainsi, la moitié des contingents d'importation devrait être attribuée en fonction des achats de chevaux issus de l'élevage suisse. Une proposition qui a depuis fait son chemin puisque les deux chambres l'ont soutenue sur proposition de Dominique de Buman, au National, et de Anne Seydoux, aux Etats. A fin 2012, une divergence restait à aplanir entre les deux conseils, laissant ainsi néanmoins incertaine l'issue de cet objet au parlement, compte tenu des énormes pressions exercées par le milieu des importateurs.

7.4.1 *Écoulement*

Le partenariat de la FJEC avec Prodega a été reconduit. 118 poulains ont été livrés par ce canal. Le poids moyen se situe à 158 kg PM pour un prix de 8,5 fr. contre 8,2 fr. l'année précédente. La commercialisation via Prodega est précieuse car elle permet de regrouper l'offre, ce qui influence positivement la fixation du prix indicatif au sein de la filière. Depuis que ce partenariat fonctionne, le prix de la viande de poulain a passé de 7 à 8,4 fr. par kg PM.

Le groupe cheval a initié un projet de valorisation de la viande de chevaux adultes. Différentes recettes ont été élaborées pour la mise en valeur des bas morceaux, notamment dans la restauration collective. Une enquête consommateur a également été menée. L'idée est de proposer, dès 2013, des mets précuisinés afin de trouver de nouvelles valorisations.

7.4.2 *Projet LPR filière cheval*

La Chambre jurassienne d'agriculture et la Chambre d'agriculture du Jura bernois portent le projet « valorisation touristique de la filière cheval », soutenu par la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR). Un volet santé est venu se greffer sur ce projet.

Suivi par un groupe de pilotage composé par des représentants des milieux concernés (élevage, tourisme, instances cantonales), le mandat d'étude, confié à la Haute école de gestion Arc (HE-Arc), suit avec un léger retard le planning initialement prévu. Le groupe de pilotage s'est réuni jusqu'ici à plusieurs reprises pour valider l'avancement des travaux et recadrer l'étude.

L'étude avance sur plusieurs plans : le développement des réseaux équestres, l'utilisation des nouvelles technologies comme support pour diversifier les produits touristiques (réalité augmentée), la réintroduction du cheval dans les tâches publiques ou encore la diffusion de la roulotte équestre comme dénominateur commun de la filière. Le volet santé est pour sa part terminé et fait état de la situation actuelle en matière d'hippothérapie, d'équithérapie et autres thérapies avec le cheval. Ce volet évalue également le potentiel et les freins à l'utilisation du cheval dans le domaine de la santé.

Actuellement, la HE-Arc travaille sur la définition de produits touristiques en se basant sur l'innovation et l'adaptation aux attentes d'une clientèle variée. Pour cela, la réalité augmentée constitue l'un des axes retenus. Cette technologie permettrait de lier diverses thématiques pas forcément en lien avec le cheval mais qui pourraient servir de thèmes à différents parcours équestres, renforçant ainsi leur attractivité par des prestations inédites. Le projet suit son cours et aboutira courant 2013.

8. Groupes de travail et projets CJA en cours

8.1 Animation rurale et sociétés régionales

Le groupe de travail sociétés régionales lancé en août 2011 a amené des propositions qui se sont concrétisées par l'engagement d'un animateur rural. Baptiste Huelin, jeune ingénieur agronome HES et fils d'agriculteur du Noirmont, est en poste à 60% à la CJA depuis début septembre 2012. Son travail consiste à épauler les sociétés régionales dans leurs réflexions et leurs projets ainsi qu'à collaborer au sein de la CJA en faveur de la défense professionnelle et du développement rural. L'animateur se charge également des convocations et de la tenue des procès-verbaux. Son implication permet de faire le lien, de relayer les informations rapidement entre les quatre sociétés régionales et la Chambre jurassienne d'agriculture. Les idées qui fleurissent dans une région peuvent alors plus facilement être diffusées dans les autres. En cinq mois de collaboration, divers projets ont déjà vu le jour et d'autres sont en cours d'élaboration.

En Ajoie, la volonté de donner une possibilité aux agriculteurs intéressés par la vente de certains de leurs produits avec un minimum d'intermédiaires a fait son chemin. Cela s'est traduit par la mise en relation de plusieurs agriculteurs intéressés avec la centrale de distribution Fromajoie. Cela permettra à quelques familles paysannes d'écouler leurs produits à plus large échelle. Le projet de tourisme rural à Bonfol est aussi un dossier où l'animateur apporte son appui.

Le comité de la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes est pour sa part intervenu par courrier auprès de l'Interprofession de la Tête de Moine pour faire part de certains points de désaccords avec la politique marketing. Le comité souhaite notamment que l'on se sente davantage dans le berceau de la Tête de Moine en traversant la zone géographique de production. Il a également demandé que les paysannes francs-montagnardes puissent faire la promotion du produit dans les diverses manifestations de la région tout en étant rémunérées.

Dans la vallée de Delémont, des prises de contacts sont effectuées pour renouveler le comité car la plupart des membres arriveront en fin de mandat en 2014. Le dossier de la route H18 Delémont-Bâle qui contournera Courroux-Courcelon sera une des priorités pour la défense professionnelle du district.

La région du Clos-du-Doubs n'est pas en reste puisque le comité a confié la révision des statuts de la Société agricole du Clos-du-Doubs à l'animateur. Un projet de biogaz sur les hauteurs de Montenol sera également amorcé à la demande de quelques agriculteurs.

Plus globalement pour tout le canton, la CJA souhaite, avec l'aide de l'animateur, soutenir le développement des technologies de production d'énergies vertes dans l'agriculture. Un projet de regroupement des toitures de fermes propices à la production d'énergie solaire est en cours. La communication de base auprès du grand public, nécessaire à la bonne image et à la défense de l'agriculture, est également une activité du nouveau collaborateur. Par la suite et parmi les projets envisagés, la vente directe et le tourisme rural seront encouragés, l'amélioration de l'utilisation des pâturages boisés sera réfléchiée et les possibilités d'optimisation des coûts de production dans l'agriculture seront étudiées. Tout cela, en collaboration avec la FRI, partenaire clé du développement rural.

8.2 SolAirEau

Le projet SolAirEau comprend un catalogue de mesures à disposition des agriculteurs dans l'objectif de préserver les ressources naturelles. En contrepartie, les exploitants jurassiens désirant adhérer à ce projet facultatif, recevront une contribution financière variable en fonction des mesures choisies. Ces contributions fédérales seront soumises à cofinancement de la part du canton. En clair, la Confédération versera 80% du montant et le canton du Jura, les 20% restants, pour ce qui concerne les contributions aux bonnes pratiques. S'agissant des subventions à l'investissement, les bénéficiaires assureront le solde des 20%, tandis que pour les mesures de formation, la FRI assumera l'essentiel de ce solde, via ses abonnés.

Au mois de mars 2012, la première version du projet SolAirEau a été soumise à l'OFAG. Suite à cela, quelques modifications ont été apportées. L'approbation du projet définitif, après diverses tractations, a été soumise au groupe de pilotage début septembre. Le cofinancement par le canton pour ce genre de mesures a nécessité la modification de la législation cantonale. Lors de sa séance de novembre, le Parlement jurassien a approuvé l'adaptation de ces articles en 2^e lecture. Ne restait alors plus que l'approbation du projet et de son crédit-cadre par le Gouvernement jurassien, repoussée à janvier 2013.

Cet important projet pour l'agriculture jurassienne débutera véritablement début 2013 dans le terrain. Sur les 6 ans du programme, plus de 11 millions de francs sont prévus pour des mesures ciblées en faveur des ressources sol, air et eau.

8.3 Valorisation des produits

La CJA est active au sein de la Commission interjurassienne pour la gestion des marques. Courant 2012, Michel Darbellay a succédé à Anne Roy au titre de représentant de la CJA.

La CJA est également partenaire du projet « du champ à l'assiette », lancé en 2012 avec le soutien de la Loi fédérale sur la politique régionale (LPR). Porté et mené par la FRI, ce projet consiste à développer l'activité économique des filières alimentaires de la région, à renforcer les outils de promotion, à développer les canaux de distribution ainsi que l'approvisionnement de la restauration collective et à exploiter le canal de distribution touristique. L'objectif n'est autre que la création de valeur ajoutée dans la région, du champ à l'assiette... Ce projet ne se limitera pas seulement aux produits de niche mais l'accent sera également mis sur les productions significatives pour la région. Dans ce sens, il reprend en partie les objectifs du groupe de travail valorisation de la viande.

8.4 Eaux

La législation fédérale révisée sur la protection des eaux touche directement l'agriculture et menace d'importantes surfaces cultivables. Sur le plan politique, via l'USP, des démarches ont été entreprises pour que l'ordonnance respecte la volonté de la loi, ce qui n'est manifestement pas le cas à l'heure actuelle. Une motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et l'énergie (CEATE-N), adoptée par le Conseil national, demande entre autres à ce que les intérêts agricoles soient davantage pris en compte, à ce que la marge de manœuvre des cantons soit renforcée et à ce que les surfaces d'assolement soient effectivement compensées.

Pour ce qui est de la mise en œuvre de la législation et dans l'objectif d'établir des recommandations à l'attention de ses organisations membres, l'Union suisse des paysans a formé un groupe de travail auquel la CJA a pris part. Ce groupe a défini les actions à mener et les positions communes à adopter lors de procédures visant la détermination de l'espace réservé aux eaux ou la revitalisation des cours d'eau.

Sur le plan cantonal, la CJA a participé en janvier 2012 à l'unique séance de l'année du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de nouvelle loi cantonale sur l'eau. Il a notamment été question des principes et objectifs du Plan sectoriel des eaux (PsEaux). Ce dossier se concrétisera courant 2013, sous l'égide de l'Office de l'environnement.

8.5 Vergers+

Le projet Vergers+ a mobilisé l'essentiel du temps de travail des collaborateurs de la Station d'arboriculture en 2012. Les mesures proposées et mises en place rencontrent un réel intérêt de la part des milieux concernés, en particulier des agriculteurs. En 2012, le groupe de pilotage du projet Vergers+ s'est réuni à deux reprises. Rappelons que le principal bailleur de fonds du projet Vergers+ est le Fonds suisse pour le paysage (FSP). Une partie du financement est également assurée par les bénéficiaires.

8.5.1 Mise en valeur des produits des vergers

Les mesures de cet axe, liées à la valorisation des fruits, ont un impact indirect sur le maintien des vergers à haute-tige. Pour ce qui concerne les récoltes, des soutiens financiers ont continué d'être accordés pour l'achat de matériel de récolte (filets, caisses, tonneaux, échelles,...). Deux récolteuses à pommes ont été achetées en 2012.

Les soutiens financiers accordés aux lieux de transformation ont été à nouveau importants en 2012. Ce sont 11 dossiers qui ont été acceptés, pour un montant total d'investissements de plus de 218'000 francs. Des visites sur sites ont été organisées afin de compléter les dossiers au besoin. Une fois les décisions d'octroi prises et les investissements consentis, tous les bénéficiaires sont visités afin de vérifier la mise en route des installations.

8.5.2 Pérennisation des vergers

L'objectif de plantation de 1250 arbres fruitiers en 2012 a rapidement été atteint. Les demandes sont entrées de manière spontanée et la planification de l'ensemble des plantations prévues par le FSP pour l'année était terminée avant l'été. Une demande complémentaire a dû être réalisée à la Loterie Romande et au Conseil du Jura Bernois pour respectivement 300 et 150 arabes supplémentaires. Cette adhésion très positive au projet est réjouissante. Elle doit cependant être mise dans un contexte de crise des prix agricoles qui amènent les agriculteurs à chercher des sources alternatives de revenus.

8.5.3 Formation

La formation est une part très importante du projet. Cinq cours autour de thèmes tels que la taille, la distillation, la fabrication de jus de pomme ont été dispensés. De plus, un nouveau cycle de formation d'arboriculteurs patentés a débuté courant automne 2012 avec 17 participants. Au total, ce sont plus de 100 personnes qui ont suivi les cours proposés par la station d'arboriculture en 2012.

8.6 Parc Naturel Régional du Doubs

En obtenant l'adhésion de seize communes et en décrochant le label « parc naturel régional d'importance nationale », le PNRD a franchi une nouvelle étape clé dans sa concrétisation. Avant le vote des communes, le PNRD a tenu de multiples séances d'informations. Sur initiative de la CJA, une séance spécifique a permis de répondre aux interrogations des agriculteurs.

Présidée par la CJA, la commission agricole a suivi et s'est positionnée sur l'avancement des différents projets agricoles. Concernant la valorisation des produits du terroir et l'agritourisme, une signalétique a été élaborée pour les prestataires. Le développement de points de vente est à l'étude. Une solution reste recherchée par la gestion d'une centrale de réservation propre aux activités agritouristiques. L'année 2013 devrait voir ces projets se concrétiser sur le terrain. A noter que dans le cadre du réseau écologique des Franches-Montagnes, le PNRD a soutenu une action pour l'achat de semences pour prairies extensives, sur proposition de la CJA.

8.7 Pâturages boisés

Le groupe de travail POLPATUB a continué son travail en 2012. La dénomination « plan sectoriel des pâturages boisés » a changé. On parle désormais de « politique cantonale des pâturages boisés ». A noter que les mesures prises lors de ces séances peuvent continuellement évoluer, rien n'est fixe. Le groupe a également pris connaissance de l'évolution du dossier et des fiches de projets du Parc naturel régional du Doubs. Il reste attentif aux mesures qui vont être entreprises dans un futur proche.

A Muriaux, le plan de gestion intégrée (PGI) est en plein mouvement. Des changements concrets ont déjà abouti. Une nouvelle répartition du bétail a été mise en place et des coupes de revitalisation ont été achevées. Il est encore prévu de voter des crédits en assemblée afin de réaliser différents aménagements pour concrétiser définitivement les travaux. Pour sa part, le PGI de Saignelégier est en phase de réalisation. Une coupe de revitalisation anticipée a été entreprise au lieu-dit « La Combe du Locle ». Il reste encore à trouver des solutions définitives pour les aspects forêts, nature, tourisme, corvées, etc. Quant au PGI des Pommerats, la première séance du groupe d'accompagnement a eu lieu en décembre dernier. Le projet est donc lancé. D'autres PGI verront certainement le jour ces prochaines années. Ils représentent en effet un outil fort utile au maintien et à l'utilisation des pâturages boisés.

POLPATUB permet de bons échanges entre les différentes organisations afin de mettre en place ce qu'il y a de meilleur pour les pâturages boisés. L'ensemble des protagonistes a pris conscience qu'il ne faut pas seulement discuter mais qu'il faut réagir. Enfin, POLPATUB reste vigilant vis-à-vis des autres projets touchants aux pâturages boisés, dont le projet pilote « qualité du paysage » ou encore les réseaux écologiques.

8.8 Projet pilote : contributions à la qualité du paysage

Le groupe de pilotage s'est réuni plusieurs fois durant le premier semestre de l'année 2012 afin de terminer le rapport quant au projet pilote à la qualité du paysage. La CJA a défendu, via ces représentants, un système le plus simple possible et des mesures sur lesquelles les agriculteurs ont un réel impact. Le projet a été soumis à l'OFAG pour approbation. Le retour de la Confédération fut très bon. Le projet a été accepté moyennant quelques précisions. Ceci a été possible grâce à un groupe de travail constructif et au mandataire efficace.

Le projet a été présenté fin juin aux exploitants situés à l'intérieur du périmètre concerné. Ces derniers ont dans l'ensemble bien réagi au projet et se sont

montrés intéressés. La preuve en est le nombre d'exploitants inscrits, à savoir 42 exploitations sur les 54 que compte le périmètre. Au niveau des pâturages d'estivage présents dans le périmètre 6 groupements sur 7 ont également adhéré. Les exploitations privées et communautaires inscrites toucheront des contributions à la qualité du paysage pour l'année 2012 déjà, moyennant le respect du cahier des charges.

8.9 Réseaux écologiques

La CJA porte plusieurs projets de réseaux écologiques. Cela exige de sa part une forte implication en termes de coordination, de suivi et de communication. En 2012, cinq nouveaux périmètres ont été mis en réseau, en plus des quatre projets déjà en cours. Les projets portés par la CJA couvrent 18'400 ha de surface agricole utile dont 1873 ha de surfaces de compensation écologique mises en réseau.

A chaque fois que l'occasion se présente, la CJA insiste sur le respect des mesures pour lesquelles les agriculteurs s'engagent de manière volontaire. Il en va en définitive de la crédibilité des démarches entreprises. L'Etat engage des montants considérables pour le financement des réseaux. Il importe dès lors de veiller scrupuleusement à l'application des mesures sur le terrain et qui font l'objet de contrats.

Que ce soit au lancement d'un projet ou en cours de période, rappelons que l'adhésion à un réseau écologique reste possible pour chaque agriculteur qui possède des surfaces écologiques dans le périmètre concerné.

8.9.1 Vendline-Cœuvatte

Vendline-Cœuvatte a achevé sa première période de six ans. Environ 310 ha de surfaces de compensation écologique (SCE) sont exploités en réseau, soit près de 85% de toutes les SCE du périmètre. Cette surface correspond à quelques ares près à l'objectif visé initialement. L'objectif qualité biologique fixé à 5% de la SAU du périmètre a été largement atteint. Des efforts sont cependant encore à consentir s'agissant des zones déficitaires.

	Périmètre (ha)	5022	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	2656	
	SCE totale (ha)	367	
	SCE avec qualité (ha)	53	
	Nombre d'exploitations	53	
En réseau	SCE en réseau (ha)	257.15	
	dont:	4059	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		356	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.2 *Baroche*

	Périmètre (ha)	5188	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	2993.00	
	SCE totale (ha)	398	
	SCE avec qualité (ha)	40	
	Nombre d'exploitations	57	
En réseau	SCE en réseau (ha)	462.87	
	dont:	8641	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		246	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.3 *Delémont*

	Périmètre (ha)	1942	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	813	
	SCE totale (ha)	81	
	SCE avec qualité (ha)	15	
	Nombre d'exploitations	7	
En réseau	SCE en réseau (ha)	36.37	
	dont:	268	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		69	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.4 *Chevenez*

	Périmètre (ha)	2173.00	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	1009	
	SCE totale (ha)	181	
	SCE avec qualité (ha)	81	
	Nombre d'exploitations	21	
En réseau	SCE en réseau (ha)	184.49	
	dont:	1148	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		201	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.5 Haute-Ajoie

A terme, Haute-Ajoie et Chevenez ne devraient constituer qu'un seul réseau.

	Périmètre (ha)	1475	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	823	
	SCE totale (ha)	90	
	SCE avec qualité (ha)	41	
	Nombre d'exploitations	14	
En réseau	SCE en réseau (ha)	89.81	
	dont:	742	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		39	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.6 Bourrignon

	Périmètre (ha)	1870	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	1089	
	SCE totale (ha)	76	
	SCE avec qualité (ha)	22	
	Nombre d'exploitations	14	
En réseau	SCE en réseau (ha)	82.21	
	dont:	523	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		198	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.7 Franches-Montagnes

Avec 7700 ha de SAU, le réseau des Franches-Montagnes est le plus important jamais réalisé dans le canton. Preuve de l'intérêt suscité, le taux de participation s'élève à 60% des exploitations du périmètre.

	Périmètre (ha)	15314	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	7701	
	SCE totale (ha)	823	
	SCE avec qualité (ha)	168	
	Nombre d'exploitations	173	
En réseau	SCE en réseau (ha)	676.25	
	dont:	413	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		12	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.8 Boécourt

A l'horizon 2017, le réseau de Boécourt sera appelé à fusionner avec le réseau de Haute-Sorne (planifié dès 2013). Cela, dans un souci d'efficacité et de cohérence (même entité paysagère).

	Périmètre (ha)	1231	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	609	
	SCE totale (ha)	49	
	SCE avec qualité (ha)	12	
	Nombre d'exploitations	10	
En réseau	SCE en réseau (ha)	45.98	
	dont:	298	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		0	arbres isolés indigènes (nbre)

8.9.9 Alle

Une fusion avec le réseau écologique Baroche+ est prévue, sous réserve de l'atteinte des objectifs, d'ici quatre ans.

	Périmètre (ha)	1063	
Dans tout le périmètre	SAU totale (ha)	705	
	SCE totale (ha)	59	
	SCE avec qualité (ha)	7	
	Nombre d'exploitations	12	
En réseau	SCE en réseau (ha)	42.8	
	dont:	77	arbres fruitiers haute-tige (nbre)
		3	arbres isolés indigènes (nbre)



8.9.10 Futurs réseaux OQE

De nouveaux réseaux écologiques vont être mis en place en 2013 dans la vallée de Delémont. Un projet de réseau Haute-Sorne est à l'étude et porte sur les territoires de Develier, Courfaivre, Bassecourt et Glovelier (plaine). L'idée étant de fusionner à terme ce futur réseau avec Boécourt et Delémont. Regroupant les communes de Pleigne, Mettembert, Movelier et Ederswiler, le projet de réseau Haut-Plateau sera lui aussi concrétisé en 2013. Là-aussi, l'idée est de le joindre au réseau de Bourrignon, au terme de la première période, moyennant l'atteinte des objectifs fixés. Entre les projets portés par la CJA ou d'autres associations, les réseaux écologiques couvrent la majeure partie du territoire cantonal. Certains périmètres seront mis en réseau dans le cadre de remaniements parcellaires (Courtételle, Rocourt, Bressaucourt), alors que les autres secteurs restants dépendent de la volonté des agriculteurs se lancer dans une telle démarche.

8.10 Epandage hivernal d'engrais de ferme

L'épandage hivernal d'engrais de ferme reste discuté. En janvier 2012, plusieurs cas d'épandage hivernal d'engrais de ferme ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public par l'Office de l'environnement (ENV).

L'épandage d'engrais de ferme est interdit sur un sol qui n'est pas apte à les absorber, soit lorsque le sol est saturé d'eau, gelé, couvert de neige ou desséché. Des exceptions sont possibles en cas d'urgence, moyennant le respect des directives et de la procédure édictée. S'agissant de la possibilité d'épandre en conditions normales, tout est finalement question d'interprétation dans les situations dites « limites ». Et c'est d'ailleurs souvent là que les problèmes surgissent.

Pour l'hiver 2012-2013, la CJA s'est engagée auprès de l'ENV pour maintenir les dispositions existantes. Afin d'aider les agriculteurs à déterminer si les conditions sont réunies pour un épandage hivernal selon les exigences en vigueur, un groupe de travail formé par l'ENV, la FRI, l'ECR et la CJA s'est constitué fin 2012. Plutôt que d'arriver à une interdiction temporaire telle que décidée dans le canton de Fribourg – et d'ailleurs non tenue – l'objectif est de clarifier le cadre posé à l'épandage hivernal tout en aidant à le respecter. Afin de pouvoir encore à l'avenir disposer de possibilités d'épandage durant l'hiver, la CJA appelle ses membres à veiller au respect des consignes en vigueur.

9. Protection de l'aire agricole

Sur le plan national, la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a été acceptée par les chambres fédérales avant d'être combattue par un référendum sur lequel le peuple est appelé à se prononcer le 3 mars 2013. Le redimensionnement de la zone à bâtir par rapport aux besoins prévisibles des quinze prochaines années, le déclassement des surfaces excédentaires ou encore la perception d'au moins 20% de la plus-value résultant de mesures d'aménagement sont les points clés de cette révision.



Cette révision ne suffira cependant pas à elle seule à stopper les emprises excessives sur les terres cultivables. Par conséquent, sur le plan cantonal, la CJA propose d'autres mesures pour une utilisation raisonnée du sol. Parmi elles : l'instauration de critères d'utilisation du sol pour densifier le bâti, la revitalisation des centres anciens, la mise en place d'outils pour lutter contre la thésaurisation du sol ou encore la coordination du développement des zones habitables sur le plan microrégional. Ces propositions se reflètent dans quatre interventions parlementaires amenées sur le terrain politique avec l'appui de plusieurs députés.

- Des critères pour un développement mesuré de l'urbanisation (Motion de Michel Choffat)
- Gérer l'urbanisation par un régime de compensation (Motion de Thomas Stettler)
- Limiter le mitage du territoire (Motion de Michel Choffat)
- Coordonner le développement des zones habitables (Postulat de Vincent Wermeille)

La CJA peut également défendre ses vues en participant au groupe de travail élargi « Adaptations de la législation pour la gestion et le dimensionnement de la zone à bâtir », créé par le SAT.

La CJA est également attentive à l'égard de projets menaçant l'espace agricole. Ainsi, elle a par exemple réagi vis-à-vis du concept Paléo-Plage qui convoite les

19 ha du site de l'ancien aérodrome de Courtedoux. Cet ambitieux concept fait miroiter à la région un véritable pôle touristique, caractérisé par la création d'un plan d'eau d'à lui seul plusieurs hectares. Or, le déplacement des activités d'aviation à Bressaucourt est conditionné au retour à l'agriculture du site de Courtedoux, qui plus est situé en surfaces d'assolement (SDA). Pour la CJA, si Paléo-Plage représente vraiment la panacée en termes de développement économique et touristique de la région, la commune de Porrentruy et les communes environnantes devraient trouver le moyen de compenser intégralement les surfaces perdues par le déclassement d'une surface équivalente et de qualité similaire, de zone à bâtir en zone agricole.

Achat de terres par des non-agriculteurs

La Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) vise à renforcer la position de l'exploitant à titre personnel, à maintenir des entreprises familiales, ainsi qu'à améliorer les structures. Les parcelles de plus de 2500 m², soumises LDFR, exigent que l'acquéreur les exploite à titre personnel et qu'il dispose de ladite capacité d'exploiter à titre personnel. Ces deux éléments sont essentiels et doivent dans tous les cas être requis pour une vente à un nouvel exploitant.

La CJA est intervenue auprès de la Commission foncière pour rappeler ces principes fondamentaux, après avoir eu connaissance de certains cas jugés « limites ». Il est vrai que la jurisprudence du Tribunal fédéral n'exclut pas, par principe, toute possibilité d'acquérir en qualité d'exploitant à titre personnel pour qui ne serait pas en possession d'un CFC d'agriculteur. Par ailleurs, pour de nouveaux exploitants, l'exigence de l'exploitation à titre personnel n'est souvent pas vérifiable, s'agissant d'un fait futur.

Le canton investit en maints endroits du canton pour améliorer les structures, notamment par le biais de remaniements parcellaires. Il est par conséquent contre-productif – aberrant même – de permettre l'acquisition à des personnes qui ne remplissent pas ou peu les exigences posées par l'article 9 de la LDFR; cela induisant indéniablement un morcellement supplémentaire de l'aire agricole. Cela est d'ailleurs contraire à l'un des objectifs de la LDFR qu'est l'amélioration des structures. La CJA attend ainsi de l'autorité compétente qu'elle révoque des ventes qui ne rempliraient pas les critères édictés par la LDFR et qu'elle soit particulièrement vigilante aux transactions futures.

10. Energies vertes

L'agriculture doit jouer son rôle dans le défi énergétique, principalement avec le biogaz mais aussi et surtout avec le photovoltaïque. Les vastes toitures des bâtiments agricoles se prêtent idéalement à la production d'énergie solaire. Pour les agriculteurs, il s'agit d'une diversification intéressante dont le potentiel mérite absolument d'être exploité. Afin que les agriculteurs renforcent leur pouvoir de négociation face aux fournisseurs d'installations solaires et aux acheteurs d'électricité, la CJA a décidé de prendre les choses en main, en évaluant le potentiel de production photovoltaïque des exploitations intéressées et remplissant des critères de sélection (surface, orientation, inclinaison). L'idée est au final de proposer des pools de toitures à des investisseurs (pools de location) ou acheteurs d'électricité (pools d'investissements par les agriculteurs eux-mêmes). En groupant l'offre, les agriculteurs devraient logiquement bénéficier de meilleures conditions que lors de réalisations isolées, aussi bien pour l'acquisition d'installations que pour la reprise du courant.

L'appel lancé par la CJA fin 2012 a rencontré un bon écho. Les retours de la part d'agriculteurs intéressés témoignent de l'intérêt et des attentes vis-à-vis de ce créneau en plein essor. Encore faudra-t-il convaincre les partenaires par des offres attrayantes regroupant suffisamment de surfaces. Au travers de cette démarche, la CJA cherche à offrir une alternative à la rétribution à prix coûtant (RPC) dont les moyens sont épuisés, et à permettre aux agriculteurs de générer de nouveaux revenus dans le domaine de l'énergie.



11. Dépannage agricole et bourse d'échange

La CJA dispose d'une liste de dépanneurs agricoles disposant au minimum du CFC. En cas d'arrêt maladie, de congés ou de besoins momentanés de main-d'œuvre, la CJA peut fournir des noms de personnes à contacter. Tous types de dépannages sont proposés (traite, affouragement du bétail, travaux ménagers, grandes cultures, jardinage, ...). Les personnes qui seraient disposées à offrir leurs services pour du dépannage peuvent également s'annoncer auprès de la CJA afin d'être ajouté à la liste.

La CJA a adhéré au projet Agrix, à savoir la bourse agricole d'échange et de vente en ligne développée par Prométerre. Plusieurs autres chambres cantonales d'agriculture en ont fait de même. Dès fin janvier 2013, les membres CJA bénéficieront de plusieurs annonces gratuites publiables chacune durant un mois sur cette nouvelle plate-forme qui vise la réduction des coûts dans l'agriculture. L'utilisation d'Agrix se veut conviviale et offrira différents critères de recherche, y compris géographiques. Agrix se déclinera également pour une utilisation via smartphones.

12. Fondation Rurale Interjurassienne

La CJA a renouvelé sa convention avec la FRI dans le domaine de la formation pour une nouvelle période de trois ans. Cette convention porte sur la mise à disposition d'un collaborateur de la CJA, Briec Lachat, pour la dispense de cours dans le cadre du CFC d'agriculteur.

La collaboration avec la FRI est quasiment quotidienne. Sur de nombreux projets, la CJA et la FRI travaillent de concert et en bonne complémentarité comme c'est le cas dans les domaines de la protection des ressources, de l'agritourisme, des filières alimentaires ou encore de la gestion. La FRI assume en particulier d'importants mandats dans le cadre de l'exécution des réseaux écologiques, sous la responsabilité de Luc Scherrer, biologiste et nouveau collaborateur de la FRI.

Au Conseil de fondation, la CJA, la CAJB, le canton du Jura et le canton de Berne sont représentés de manière paritaire. Représentant de la CJA, Noël Saucy a repris la fonction de président de la FRI alors que Bernard Leuenberger, de la CAJB, a pour sa part été élu vice-président.

12.1 Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale

Nombres d'élèves jurassiens à Courtemelon

Désignations	1991/92	1995/96	2000/01	2005/06	2010/11	2011/12	2012/13
Agropraticien AFP					3	9	4
Agriculteur CFC	88	62	57	77	71	57*	44
Ecole de chefs d'exploitations (brevet et maîtrise agricoles)	21	13	13	16	25	13	21
Employée en intendance AFP					8	15	16
Gestionnaire en intendance CFC	-	8	23	48	33	33	36
CFC agriculteur délivré par l'école de Courtemelon indépendamment du canton d'origine	14	17	32	23	30	-	-
Formation de la paysanne (brevet)	-	-	-	13	5	8	9

* Le passage de la formation CFC de 4 ans à 3 ans et l'introduction de l'AFP expliquent la diminution du nombre d'apprentis agriculteurs CFC

L'année 2011 – 2012 fut la dernière avec en parallèle la formation CFC sur quatre ans et la nouvelle formation sur trois ans. La diminution du nombre d'élèves pour l'année en cours est à mettre en relation avec l'échéance de l'ancien système de formation. Le fait d'avoir une formation sur trois ans diminue inévitablement les effectifs.

En juin 2012, la FRI a décerné pour la première fois des attestations de formation professionnelle, aussi bien pour les employées en intendance que pour les agro-praticiens. Cette remise des diplômes a également été marquée par la première volée du CFC agricole nouvelle mouture. Ceci explique le nombre de CFC distribués, le plus élevé depuis le début des années 90.

Au niveau des gestionnaires en intendance, les effectifs sont stables voire en légère augmentation. Quant aux employés en intendance, les effectifs sont réjouissants avec depuis deux ans une quinzaine d'apprenantes en formation.

Les effectifs à l'école de chef d'exploitation sont repartis à la hausse en passant la barre des 20 personnes. Nous ne pouvons qu'encourager les jeunes agriculteurs à poursuivre dans cette voie, compte tenu de l'importance de se former.

12.2 Formation continue

La Fondation rurale interjurassienne a dispensé 69 cours sur les 86 proposés au cours de la campagne de formation continue. La participation a augmenté de 10% par rapport à l'année précédente. 770 participants jurassiens ont suivi en moyenne 2,1 cours chacun en 2012.

Les cours sur les thématiques de l'agriculture biologique, de la production végétale, de la production animale, de l'équipement rural, des produits du terroir ou encore des activités créatrices ont rencontré un grand succès. Il est réjouissant de constater qu'un cours supplémentaire de gestion d'entreprise et d'économie rurale a pu être dispensé. Par contre, les cours de tourisme rural n'ont que peu été suivis, seul 1 cours sur les 3 proposés a été mis sur pied.

13. Communication agricole

13.1 Fenêtre sur la campagne

Depuis 2011, les pages fenêtre sur l'agriculture ont été renommées en pages "Fenêtre sur la campagne", pour donner davantage d'ouverture vis-à-vis du lecteur. Le thème choisi en octobre était lié aux prestations des agriculteurs en faveur de la biodiversité via leur participation aux réseaux écologiques. En décembre, la page "Fenêtre sur la campagne" a pour sa part traité de la production suisse, de ses prestations et des raisons qui expliquent la plus-value suisse.

13.2 Brunch du 1^{er} août

Cinq exploitations jurassiennes ont participé au traditionnel Brunch à la ferme du 1^{er} août. En plus de la famille Amstutz (Mormont), de la Jardinerie Florajoie (Montignez), de la Maison Rouge (Les Bois) et du Relais du Peu-Péquignot, deux nouvelles offres ont pu être proposées. A Cornol et pour son premier brunch, la famille Froidevaux a accueilli quelque 250 hôtes. Dans la vallée de Delémont, le cercle agricole a pour sa part reçu plus de 300 convives sur la ferme du Petit-Brunchenal.

Le succès du brunch ne se tarit pas, même après vingt éditions. La preuve : les brunchs jurassiens ont affiché complet. La demande existe même pour un brunch supplémentaire, en particulier dans la vallée de Delémont. Des initiatives collectives comme celle du Cercle agricole de la vallée de Delémont s'avèrent intéressantes pour répartir le travail et les préparatifs. La CJA profite de remercier les personnes qui se sont investies pour le succès du Brunch 2012. Elle encourage de nouvelles exploitations à participer à cette action de

manière à répondre à la demande mais aussi pour renouveler l'offre et faire découvrir aux consommateurs les coulisses de la production suisse.

13.3 Foire du Jura

Le Comptoir delémontain a attiré 59'000 visiteurs durant les dix jours de la manifestation. En plus des collaborateurs de la CJA, les paysans se sont relayés sur le stand, ce qui a permis un contact direct et privilégié avec le visiteur-consommateur. La proximité avec le stand de promotion des produits du terroir jurassien a permis de faire le lien "de la terre à l'assiette".

Malheureusement, l'organisation de la Foire du Jura a renoncé à la mise sur pied de l'espace agricole lors de son édition 2012. La CJA avait pourtant tout entrepris pour permettre la tenue d'un espace agricole : élaboration d'un projet redimensionné, dialogue avec les principaux partenaires ou encore recherche de fonds. De nombreux visiteurs ont regretté l'absence de l'espace agricole, apprécié par petits et grands et offrant une animation de choix avec les animaux de la ferme au cœur de l'exposition. Reste à connaître les intentions de la Foire du Jura sur un éventuel retour de l'espace agricole lors des prochaines éditions.

13.4 Tour de France

Le passage du Tour de France dans le canton du Jura fut assurément l'un des moments forts de l'année 2012. Par le biais de différentes mesures, l'agriculture a été présente le long du parcours, par ses paysages cultivés, par son motif géant en plein champ,



par sa ronde de chevaux Franches-Montagnes, par le visuel Tête de Moine ou encore par ses troupeaux dans les pâturages. Les produits du terroir étaient également à l'honneur dans l'aire d'arrivée où les journalistes et autres représentants des médias ont pu découvrir et apprécier les spécialités jurassiennes.

Les caméras de France télévision dont la diffusion des images s'est faite dans le monde entier, se sont arrêtés à deux reprises et pour quelques instants sur le motif réalisé par la Chambre jurassienne d'agriculture et les Jeunes agriculteurs

jurassiens. Participant au Concours "le Tour toujours" organisé par la Fédération nationale française des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), le motif des agriculteurs jurassiens répondait au thème le sourire / de la fourche à la fourchette.

Réalisé à Bassecourt, ce motif était une première puisque aucune organisation agricole étrangère n'avait jusqu'ici participé à ce concours. Le motif n'a pas passé inaperçu sur les écrans des télévision, agrémenté des commentaires des journalistes sur l'agriculture de la région, grâce aux informations transmises au préalable. Les téléspectateurs ont ainsi pu admirer le sourire formé de vaches, le nez d'une girofle de Tête de moine et le corps d'une fourche, sans oublier plusieurs chevaux Franches-Montagnes qui animaient eux aussi cette décoration d'envergure (30x45 m).

13.5 Fête de l'abricot

L'agriculture jurassienne était l'invitée d'honneur de la Fête de l'abricot 2012. Elle a fait le déplacement avec ses produits du terroir, son offre agritouristique, la Tête de Moine et les chevaux Franches-Montagnes (à l'attelage et en démonstration de monte). L'accueil des organisateurs mais aussi et surtout du public fut particulièrement chaleureux.

C'était non seulement l'occasion de présenter l'agriculture jurassienne mais aussi de mettre en avant les prestations de l'agriculture suisse par le slogan "Proches de vous. Les paysans suisses", mais aussi par la distribution de brochures et l'animation du jeu Agridisc. Malheureusement, la météo capricieuse du dimanche matin explique un public moins nombreux que prévu. Ainsi, sur l'ensemble de la manifestation, les organisateurs articulent entre 6000 et 7000 personnes contre les 10'000 attendues.

Afin d'animer encore plus la présence agricole, une fanfare des paysans jurassiens a été constituée exprès pour l'occasion. La chorale Chante ma terre a également fait le déplacement de Saxon. Tous les acteurs se sont félicités de cette présence réussie.



13.6 **Marché-Concours national de chevaux**

Le Marché-concours national de chevaux a bénéficié de conditions météorologiques radieuses, attirant ainsi un public nombreux, soit plus de 50'000 spectateurs. Pour la première fois, un stand "Proches de vous. Les paysans suisses" a été mis en place.

Durant le cortège et devant un public nombreux, le char arborant le message "Proches de vous. Les paysans suisses" a renforcé la dimension agricole de la manifestation tout en soignant l'image de notre agriculture, notamment de manière sympathique par la distribution de jus de pommes. Le renforcement de la présence agricole s'est également accompagné d'une entrevue constructive des milieux de l'élevage chevalin avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Les médias s'en sont fait l'écho de manière très positive.

13.7 SlowUp Jura

Par un temps magnifique, pas moins de 30'000 adeptes de la mobilité douce ont emprunté le parcours du SlowUp Jura, long de 34 kilomètres. Pour la première fois, l'agriculture, via plusieurs familles paysannes, s'est mise en évidence par des motifs en plein champs et par des messages explicites: « Nos produits, votre énergie », « Qualité suisse », « biodiversité ». Accompagnés du slogan «Proches de vous. Les paysans suisses», ces messages ne pouvaient passer inaperçus.



13.8 Communication aux agriculteurs

La CJA utilise différents moyens pour communiquer avec ses membres. Des prises de position et des éditos sont régulièrement publiés dans le journal Agri, l'hebdomadaire professionnel romand de l'agriculture.

Par ailleurs, les communications se font mensuellement par le biais du Terrien interjurassien, édité avec la CAJB et la FRI. Afin d'offrir de disposer de davantage de réactivité, la CJA s'est orientée vers d'autres moyens, à savoir les SMS et les courriers électroniques. Le fichier d'adresses a pu être complété et permet désormais de diffuser des informations de manière rapide et efficace. La CJA a également développé et mis en ligne fin 2012 son nouveau site internet www.agrijura.ch. Plus convivial et dynamique, ce site est dorénavant entièrement administré par le personnel de la chambre. De manière complémentaires aux SMS et courriers électroniques, il se positionne comme une plate-forme regroupant toutes les informations, liens et documents utiles aux agriculteurs jurassiens.

14. Assurances

14.1 Caisse maladie AGRISANO

Statistiques du nombre d'assurés :

Type d'assurance	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Base LAMal	2'219	1'875	1'723	1'655	1'302	1'136	1'074	1'123
Compl. AGRI-spécial (LCA)	611	602	593	605	588	601	612	640
Indemnité journalière	165	165	169	178	184	199	214	236
AGRI-protect (protection juridique)	-	153	157	176	184	199	208	229

En 2012, les statistiques concernant l'assurance maladie obligatoire selon la LAMal démontrent un changement de tendance avec 49 assurés supplémentaires. La stabilité des primes pour les adultes et les enfants ainsi que le rabais de plus de 50% dès le 3^e enfant en sont certainement les raisons. Malgré l'augmentation de 3% (~ CHF 12.-/mois) pour la catégorie « jeune », les primes restent très attractives. Les 604 assurés (513 en 2011) qui ont choisi le modèle médecin de famille AGRI-eco, ont bénéficié d'un rabais conséquent et inchangé de 12%.

A noter également que le printemps dernier fut mouvementé. En effet, suite à l'augmentation des primes en cours d'année d'une caisse-maladie, 52 nouveaux contrats ont été signés au 01.05.12

Concernant l'assurance complémentaire AGRI-spécial, le nombre d'assurés a augmenté de 10%, soit 22 adhésions supplémentaires. Les primes stables ainsi que le rapport qualité/prix sont certainement la cause de l'évolution constante.

AGRI-revenu, assurance indemnité journalière maladie & accident selon la LCA, a été lancé en 2012. Ce produit est très similaire à l'assurance indemnité maladie & accident selon la LAMal : AGRI-ktlw. Les primes sont toutefois plus attractive jusqu'à l'âge de 36 ans. Au niveau des prestations, les deux grands avantages ont été repris, soit la garantie de classe d'âge dès 26 ans ainsi que le délai d'attente appliqué une seule fois au cours des 365 jours.

L'assurance de protection juridique rurale AGRI-protect est également en constante augmentation (+ 21 membres), grâce à des primes inchangées (CHF 6.90/mois) depuis sa création en 2006 ainsi qu'à une couverture des risques étendue (privé, circulation routière et exploitation agricole).

14.2 Assurance globale pour le personnel d'exploitation

L'assurance globale regroupe toutes les assurances obligatoires qu'un employeur doit conclure (selon le Contrat-Type de Travail pour le personnel agricole CTT) lors d'engagement de personnel extra familial, hormis l'AVS. Elle comprend ainsi la LPP (caisse de pension 2e pilier a), la LAA (assurance-accidents) et l'IjM (assurance d'indemnité journalière maladie). Ce « pack » d'assurances est idéal car les frais administratifs sont réduits au minimum. Comme autres avantages : tous les employés sont assurés automatiquement, un guichet « unique » pour tous les cas de sinistres, aucune lacune d'assurances, etc... De plus et sur demande, nous établissons les décomptes de salaires des employés.

Par rapport à 2010, nous avons enregistré ~CHF 95'000.- de masse salariale supplémentaire pour la LPP et ~CHF 250'000.- pour la LAA et ~ CHF 340'000.- pour l'IjM. Pour rappel, nous effectuons la facturation à terme échu. En 2012, nous avons ainsi traité l'année 2011.

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires assurés	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2005	957'157.-	139'273.55	2'176'026.-	109'454.30	2'455'749.-	17'009.80
2006	1'049'803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20
2009	950'522.-	103'463.65	2'625'577.-	134'525.40	2'683'369.-	17'673.20
2010	1'014'312.-	119'344.05	3'094'331.-	165'830.70	3'188'141.-	21'310.90
2011	1'109'684.-	131'026.85	3'342'734.-	179'357.10	3'531'139.-	24'080.20

14.3 Autres activités du secteur « assurances »

La CJA apporte des solutions d'assurances taillées sur mesure pour le monde paysan. Compte tenu des lacunes dans ce domaine, la prévoyance professionnelle ou privée des familles paysannes jurassiennes constitue une priorité du conseil en assurance. En étroite collaboration avec l'USP, cette prestation est effectuée par M. Paul-André Houlmann qui, sur demande, se déplace volontiers dans les exploitations, afin de faire une analyse complète du portefeuille d'assurances. Ensuite, l'analyse permettra à la famille paysanne de prendre les décisions qui s'imposent. Rappelons que ce service est neutre

(sans aucune engagement vis-à-vis d'une quelconque assurance) et est offert, pour l'instant encore, aux membres de la CJA.

Aux yeux de la CJA, il est important de se préoccuper de la prévoyance des exploitations agricoles car il s'agit, pour tout en chacun, d'assurer son avenir mais aussi de permettre une remise d'exploitation à des conditions raisonnables. Revendiquer la vente de son exploitation à titre de prévoyance n'est pas une solution ; d'une part cela renchérit la valeur de remise du domaine et, d'autre part, cela a des incidences fiscales non négligeables. De par les incessants changements structurels de la politique agricole et du marché, nous ne pouvons que recommander aux agricultrices et agriculteurs de prendre en mains suffisamment tôt leur propre destin.

Relevons encore qu'en 2012, 80 conseils ont été dispensés aux familles paysannes jurassiennes. Bon nombre d'entre eux ont ensuite bénéficié d'une aide administrative, afin de mettre en place certaines dispositions suite aux recommandations proposées. Pour les exploitations qui n'ont encore pas bénéficié de ce service, nous ne pouvons que leur conseiller d'y recourir.

15. Service de renseignements juridiques

Que ce soit par le biais de l'avocat-conseil de la CJA, Me Claude Jeannerat, ou par le biais de l'assurance AGRI-protect, les demandes de conseils juridiques sont fréquentes, notamment pour les questions concernant le droit administratif, le bail à ferme agricole ou le droit foncier rural. M^e Jeannerat a traité vingt dossiers durant l'année 2012. Les membres CJA bénéficient de tarifs intéressants, à savoir un conseil juridique de 40 fr. la première heure puis de 80 fr. par heure, dès la 2^e heure.

Proposée pour une prime de 6,90 fr. par adulte et par mois, la protection juridique AGRI-protect d'Agrisano s'avère elle aussi particulièrement intéressante pour les familles paysannes. De plus en plus d'exploitations profitent de cette couverture. L'assistance assumée par la Société rurale de protection juridique – société de Prométerre – garantit des conseils pertinents et précieux. Régulièrement présent dans les locaux de la CJA, Jérôme Huber, juriste auprès de Prométerre, reçoit les assurés sur rendez-vous pour chercher des solutions aux problèmes qu'ils peuvent rencontrer. Si la situation le justifie, AGRI-protect peut aller jusqu'à la prise en charge d'une procédure judiciaire et des frais d'avocat. En 2012, 16 dossiers ont été ouverts dans le cadre d'AGRI-protect, la plupart liés au droit administratif ou aux contrats de bail.

16. AJAPI

En 2012, l'Association jurassienne des agriculteurs en production intégrée (AJAPI) a maintenu tous ces mandats de contrôle ainsi que son équipe de contrôleurs. De nouvelles formations continues ont eu lieu ainsi que la recherche de nouveaux contrôleurs. En plus des contrôles liés aux ordonnances fédérales et aux mandats privés (AQ, IPS, AOC, FSFM, etc.), AJAPI a reçu un nouveau mandat pour effectuer les contrôles et les prélèvements « Production AOC Damassine ». Deux contrôleurs spécialisés ont été formés pour ces nouveaux contrôles AOC : MM. Edwin Tingley et Patrick Charmillot.

L'organisation intercantonale de certification OIC charge l'AJAPI des contrôles pour les produits « Spécialités du canton du Jura ». La formation des contrôleurs est en cours.

Situation 2012

Programme	Inscrits	Visite de contrôle	Constats de manquement
PER/ OPPr/SCE	884	232 (26%)	67 (7.5%)
SRPA / SST	806	255 (31%)	63 (7.8%)
HyPL	538	201 (37%)	21 (3.7%)

17. Programme d'activités 2013

17.1 Politique agricole

La PA 2014-2017 continuera d'occuper la CJA en 2013. Une fois le traitement sous la coupole terminé, la procédure d'audition des ordonnances d'application exigera une attention toute particulière de la part de la CJA.

17.2 Energies renouvelables

La CJA renforcera son implication dans la promotion et le développement des énergies renouvelables. Il s'agira de faciliter les démarches pour les agriculteurs désireux de se lancer dans la production d'énergies vertes. Priorité sera donnée à la mise-en-œuvre du projet solaire. En parallèle, l'accompagnement de projets de biogaz sera également entrepris pour les agriculteurs intéressés.

17.3 Etude de la filière cheval

L'étude « valorisation touristique de la filière cheval », soutenue par la Loi fédérale sur la politique régionale » (LPR), apportera ses conclusions. Il s'agira dès lors de permettre de concrétiser les solutions préconisées sur le terrain via des projets spécifiques et profitant à la valorisation touristique de la filière cheval.

17.4 Préservation de l'aire agricole

Le CJA s'impliquera en faveur de la révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, soumise au référendum le 3 mars 2013. Elle s'engagera également à promouvoir les interventions déposées fin 2012 au parlement jurassien et visant une meilleure utilisation du sol. La participation au groupe de travail élargi « adaptations de la législation pour la gestion et le dimensionnement de la zone à bâtir » permettra de soutenir de nouveaux instruments avec comme objectif majeur de limiter l'emprise sur les terres cultivables.

17.5 Economie laitière

Le travail de la Commission laitière jurassienne se poursuivra par la coordination et la concrétisation de projets de valorisation régionale. Impliquée dans cette commission, la CJA veillera à ce que des solutions puissent être apportées non seulement pour la transformation du lait mais aussi en termes de réduction des coûts. La CJA poursuivra une collaboration étroite avec MIBA afin d'exploiter toutes les synergies susceptibles d'améliorer la situation des producteurs de lait industriel.

17.6 Transmission d'exploitations

Les transferts d'exploitations hors cadre familial sont souvent hors de portée des jeunes agriculteurs formés dans le canton. Alors que l'Etat participe à la formation des jeunes, ces derniers ne peuvent le plus souvent pas acquérir de domaine, faute de moyens suffisants, face à des investisseurs ayant pu réaliser leur domaine en le vendant pour de la zone à bâtir. Comme corolaire, le prix des transactions reste soutenu malgré les difficultés de l'agriculture. Cette situation n'est pas raisonnable. Un groupe de travail réunissant différentes instances sera chargé d'apporter, dans la mesure du possible, des réponses à cette problématique.

17.7 Promotion de l'agriculture

Le lien ville-campagne sera entretenu et renforcé via différentes actions de promotion de l'agriculture. Ces actions bénéficient du soutien de l'USP dans le cadre de la campagne « Proches de vous. Les paysans suisses ».

18. Procès-verbal de l'assemblée générale 2012 de la CJA

Salle de la Maison des Œuvres de Lajoux, jeudi 1er mars 2012, 9h30.

Ordre du jour :

1. *Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA*
2. *Message des autorités*
3. *Désignation de scrutateurs*
4. *Procès verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2011*
5. *Rapport d'activité 2011*
6. *Programme d'activité 2012*
7. *Redynamisation de la défense professionnelle*
8. *Comptes 2011, budget 2012*
9. *Désignation de l'organe de révision des comptes*
10. *Actualités de l'Union suisse des paysans*
11. *Actualités de la Fondation rurale interjurassienne et de l'ECR*
12. *Divers*

-
1. *Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA*

Philippe Jeannerat, président de la CJA, ouvre l'assemblée à 9h42. Il salue les membres présents ainsi que les autorités, notamment M. le Ministre Michel Probst, Madame la Présidente du Parlement Corinne Juillerat, Monsieur Jean-Paul Lachat, Chef du Service de l'économie rurale et Monsieur Jacques Gerber, Chef de l'Office de l'environnement. Après avoir cité quelques excuses, Philippe Jeannerat mentionne qu'une liste des excuses est à disposition.

Le président débute son message par de considérations générales caractérisées sur le plan mondial par le Tsunami au Japon, l'accident nucléaire de Fukushima, l'augmentation de la population mondiale ou encore la crise monétaire qui perdure. Ces événements ne sont pas sans effets pour nous. Et le président de relever le défi énergétique suite à la décision de la Suisse de sortir du nucléaire. L'agriculture a sa carte à jouer dans la production d'énergies renouvelables. Sur le plan alimentaire, là aussi les défis sont de taille et pas seulement à l'étranger ; en Suisse aussi. La lutte contre le bétonnage des terres est une priorité. La durabilité de la production, par un équilibre entre une production intensive sans limites et l'utilisation raisonnées d'intrants, en est une autre. Et le président de rappeler que l'agriculture n'a pas sa place dans les négociations de l'OMC tout en souhaitant voire disparaître les produits alimentaires du libéralisme économique.

Dans un registre plus local, Philippe Jeannerat relève que notre agriculture doit viser le haut de gamme et ainsi répondre à une demande d'une partie de la population, certes plus aisée. C'est d'ailleurs le sens de plusieurs commissions et groupes de travail dans lesquels la CJA s'engage activement. Le président insiste sur le rôle important de la CJA en faveur du développement rural, en étroite collaboration avec la FRI et l'ECR. Mais tout développement ne peut se faire sans l'adhésion de la base, rappelle Philippe Jeannerat. A ce sujet, la campagne d'adhésion positive lors du recensement 2011 a montré le soutien de la base à son organisation faitière puisque près de 95% des agriculteurs jurassiens ont réitéré leur volonté d'être membres de la CJA.

Le président termine son allocution sur la volonté de donner un nouveau souffle à la défense professionnelle par la mise sur pied d'un groupe de jeunes agriculteurs. Enfin, Philippe Jeannerat

jette un rapide coup d'œil sur l'année écoulée au sein du secrétariat de la CJA. Il réitère ses remerciements à Jean-Paul Lachat qui a, depuis avril 2011, pris ses fonctions à la tête de l'ECR et dit sa satisfaction à travailler avec la nouvelle équipe de la CJA, emmenée par Michel Darbellay. Il remercie le personnel de la chambre pour cette année quelque peu particulière en raison de ce changement de directeur.

2. *Message des autorités*

Philippe Jeannerat cède la parole au Ministre de l'économie et de la coopération. Michel Probst apporte les salutations du Gouvernement et dit sa satisfaction de participer à cette assemblée. Il se félicite de la bonne collaboration avec la CJA.

M. le Ministre entre ensuite dans le vif du sujet avec la PA 14-17. Il évoque certains points positifs comme le maintien du crédit-cadre ou encore comme des objectifs plus clairs et des contributions mieux défendables. Mais certains points restent contestés : l'enveloppe de la contribution à la transition ou encore le cofinancement pour les réseaux et les projets paysage, limité par les finances cantonales.

M. le Ministre aborde la problématique laitière et le niveau de prix constamment sous pression. Il place ses espoirs dans les propositions de la nouvelle Commission de la filière laitière dont l'un des objectifs est d'augmenter la part de lait transformé en fromage. Michel Probst rappelle cependant qu'il n'appartient pas au canton de porter des projets mais que cela est du ressort des privés. Le canton dispose certes d'une enveloppe pour soutenir les améliorations structurelles pour davantage de rationalisation et de compétitivité. A ce sujet, il souligne que les montants dévolus dans ce but ne profitent pas uniquement à l'agriculture mais bénéficient également aux activités des entreprises locales.

Enfin, M. le Ministre fait part de son intérêt à observer la constitution d'un groupe de jeunes agriculteurs dans le canton et se réjouit de voir la génération montante amener des nouvelles idées pour contribuer au succès de l'agriculture jurassienne.

Corinne Juillerat, présidente du Parlement jurassien, salue l'assemblée. Elle souligne l'attention du Parlement à l'égard des sujets agricoles et partage les préoccupations du monde paysan. Mme la Présidente s'indigne contre les produits importés issus de conditions de production néfastes et qui exercent une pression accrue sur nos produits qui eux répondent à des normes sociales et environnementales strictes. Pour elle, privilégier les produits de saison constitue indéniablement un engagement à la fois en faveur de l'agriculture indigène et de l'écologie.

3. *Désignation de scrutateurs*

Le président propose deux scrutateurs, élus par l'assemblée.

4. *Procès verbal de l'assemblée générale du 4 mars 2011*

Publié dans le rapport annuel, le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée qui l'accepte sans remarque et avec remerciements à son auteur.

5. *Rapport d'activité 2011*

Michel Darbellay présente le rapport d'activité pour la première fois comme nouveau directeur de la CJA. Son rapport s'articule sur plusieurs points extraits du rapport d'activités.

- Politique agricole 2014-2017. Le Conseil fédéral a publié son rapport suite à la consultation menée auprès des milieux concernés. Des points positifs sont à relever, à l'image de la liaison de la contribution à la transition à l'exploitation et non plus à l'exploitant, du soutien en hausse pour les grandes cultures bio, du versement d'une partie des contributions d'estivage au détenteur des animaux ou encore de la suppression des échelonnements pour les contributions à la surface et aux animaux. Mais le travail continue pour la défense professionnelle auprès des Chambres fédérales puisque le projet présente des menaces et incohérences manifestes, à commencer par la volonté de la confédération de supprimer les contributions UGBFG ou encore l'insuffisance des moyens en faveur de la sécurité à l'approvisionnement et du paysage cultivé. A travers une contribution herbagère à la sécurité de l'approvisionnement, la confédération s'attend à réduire le nombre d'UGB de 8% ; quel paradoxe ! Tout cela pour au final importer davantage de viande produite dans des conditions souvent peu respectueuses de l'environnement et du bien-être animal. Avec l'augmentation de la population mondiale et la pression sur les terres cultivables, il est grand temps de faire preuve de lucidité d'autant plus qu'agriculture durable ne signifie pas extensification à outrance.

Le renforcement des instruments du marché constitue une autre revendication de la CJA puisque si les débats tournent majoritairement autour des paiements directs, il n'en demeure pas moins que de bonnes conditions-cadres sont primordiales au maintien voire à l'amélioration de la valeur de la production.

La CJA dénonce l'absence de volonté de la Confédération à renforcer l'attrait des céréales fourragères – en constant recul – et alors que Berne déplore la dépendance vis-à-vis des céréales importées. Le projet de la Confédération d'abaisser la protection douanière des céréales panifiables pour réduire l'écart avec les céréales fourragères n'aurait comme effet que d'affaiblir encore davantage la production céréalière indigène.

Le cofinancement cantonal pour les mesures de mise en réseau écologique, pour la qualité du paysage et les projets de protection des ressources, pose problème déjà aujourd'hui pour le canton du Jura et apparaîtra à moyen ou plus long terme dans d'autres cantons. Ce cofinancement nuit grandement à l'autonomie des cantons en matière de soutiens à leur agriculture, raison pour laquelle la CJA s'investit dans la résolution de ce problème.

- Swissness. La protection de la dénomination suisse revêt un enjeu majeur pour le positionnement de l'agriculture suisse, dans un contexte d'ouverture des marchés. Il s'agit d'éviter les abus par des produits dits « suisses » mais qui ne le sont en fait pas et de conserver un différentiel de prix par rapport à la concurrence étrangère. En parallèle au travail des Chambres fédérales à ce sujet, l'USP a élaboré un projet d'initiative populaire pour lequel la CJA a œuvré afin de préciser le régime d'exceptions. Cette initiative pourrait être lancée si le débat au parlement prenait une mauvaise tournure.

- Marché laitier. L'IP-Lait continue de subir des échecs à répétition. La sortie de la FPSL de l'IP-Lait a amorcé une réforme de l'interprofession mais le silence autour de cette remise en question fait planer son lot d'interrogations. La CJA est intervenue à plusieurs reprises pour demander des mesures claires pour réformer l'IP-Lait, entre autres le rééquilibrage des forces par un comité à trois collèges, la révision des processus décisionnels, le renforcement de la gérance et l'application uniforme et contraignante de la segmentation jusqu'au producteur. La CJA appelle également à une alliance formelle entre les grandes organisations de producteurs. Sur un plan régional, la CJA espère que la Commission de la filière laitière permettra d'offrir de nouvelles perspectives aux producteurs, avec le concours de ces derniers.

- **Marchés de bétail.** En 2011, 58 marchés publics ont eu lieu, regroupant 3812 bovins (+149 par rapport à 2010). La surenchère moyenne se situe au même niveau que l'année précédente, à 14 ct par kg de poids vif.
- **Chevaux.** Les difficultés à l'export dues au franc fort se sont clairement ressenties chez les éleveurs jurassiens. Une interpellation d'Anne Seydoux-Christe demandant davantage de moyens pour la promotion des chevaux suisses sur le marché intérieur n'a pas reçu l'appui du Conseil fédéral alors que d'un autre côté, les subventions à l'exportation d'animaux d'élevage ont disparu. Sur la question des barbelés pour les pâturages à chevaux, le rejet de la motion Favre par le Conseil des Etats a enterré la possibilité de revenir sur cette interdiction pour les vastes pâturages. Une exception devrait toutefois être faite lorsque la clôture borde une limite naturelle (murs en pierres sèches, arbres). Concernant la rentabilité de la filière, la CJA et la CAJB ont lancé une étude selon la LPR, axée sur la valorisation touristique du cheval dans l'Arc jurassien.
- **Communication de base.** La CJA a multiplié les actions de communication « Proches de vous. Les paysans suisses », lors de plusieurs manifestations. Cela contribue à renforcer l'image positive de l'agriculture suisse auprès de la population.
- **Effectif de membres.** 2011 fut l'année du passage à la déclaration positive pour les cotisations à la CJA. Les exploitants ont en effet dû signaler par écrit leur accord pour la déduction des cotisations CJA de leurs paiements directs ou leur volonté de cotiser par facture voire de ne pas cotiser du tout. Suite au recensement, 125 exploitations ont été contactées une à une. 28 exploitations refusent de cotiser alors qu'une vingtaine d'autres méritent encore un travail de conviction. Au final, la situation a été stabilisée par rapport à avant, avec quelque 95% d'exploitations membres de la CJA ; une belle unité et preuve de confiance.
- **Assurances.** Le secteur assurance a repris de l'importance, notamment de par le succès du conseil global. La caisse maladie a connu un léger recul de son nombre d'assurés LAMal alors que les complémentaires réservées aux familles paysannes ont pour leur part progressé.
- **Réseaux écologiques.** La CJA a poursuivi le développement de plusieurs projets de réseaux, en plus des projets déjà existants. La problématique du cofinancement cantonal constitue déjà à l'heure actuelle un facteur limitant.
- **Protection de l'aire agricole.** Des contacts ont été pris avec le canton ainsi qu'avec des députés pour esquisser des pistes. Plusieurs propositions sont avancées. Pour la CJA, l'utilisation mesurée du sol n'est pas incompatible au développement économique du canton.

6. *Programme d'activité 2012*

Le programme d'activité, détaillé dans le rapport d'activité, est brièvement présenté par le directeur. Jean-Louis Chételat, de Courtételle, demande à ce qu'une attention particulière soit portée quant à l'application de la législation fédérale sur la protection des eaux, sur le plan cantonal.

7. *Redynamisation de la défense professionnelle*

Le président Philippe Jeannerat présente le projet élaboré par le groupe de travail sociétés régionales visant la redynamisation de la défense professionnelle. Après avoir fait le constat du fonctionnement actuel de la CJA et de ses sociétés régionales, Philippe Jeannerat explique l'option prise d'engager un animateur rural. Le rôle de ce dernier sera d'accompagner les sociétés régionales dans leurs activités, de stimuler de nouveaux projets venant de la base et de collaborer

aux tâches ordinaires de la CJA. L'autre option retenue est celle de la création d'un groupe de jeunes agriculteurs pour intéresser et impliquer la relève dans les défis qu'il faut affronter.

Ces options nécessitent un financement. Les modalités ont été présentées à chaque organisation partenaire, avant cette assemblée générale. En résumé, les efforts seront faits par les sociétés régionales, dont le financement de la part de la CJA sera uniformisé, et par la CJA qui consentira des charges supplémentaires à cet effet. L'objectif étant d'améliorer les prestations en faveur de la base paysanne.

8. *Comptes 2011, budget 2012*

Michel Darbellay présente les comptes 2011 qui bouclent sur un bénéfice de 25'393,83 fr. L'année 2011 a profité notamment d'une plus grande affluence lors des marchés publics ainsi que d'une meilleure activité du secteur assurance.

La fiduciaire BDO a procédé à la révision des comptes. Présent à l'assemblée, son mandataire Claude Beuchat recommande d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes de la CJA. L'assemblée accepte à l'unanimité les comptes 2010 et donne décharges à ses organes.

Le budget 2012, qui table sur un excédent de recettes de 8500 fr. est lui aussi accepté à l'unanimité des membres présents.

9. *Désignation de l'organe de révision des comptes*

Après un appel d'offre auprès de plusieurs fiduciaires, le comité propose de reconduire BDO comme organe de révision pour l'année 2012. L'assemblée accepte cette proposition.

10. *Actualités de l'Union suisse des paysans*

Le vice-président de l'USP Fritz Glauser salue l'assistance. Il apporte quelques indications sur le travail de l'USP concernant PA 2014-2017. Il critique la remise en question du système actuel et de la contribution de base à la surface. Jusqu'ici, avec deux vaches laitières par hectare, le montant des contributions atteignait les 2000 fr. par hectare. Avec le projet PA 2014-2017, ces contributions risquent de tomber à 900 fr. par ha, à quoi s'ajouterait la contribution à la transition qui diminuerait ensuite au profit de programmes environnementaux.

Fritz Glauser évoque les mêmes inquiétudes pour l'attractivité de la filière céréalière par laquelle l'horizon n'est pas non plus très rassurant.

Après quelques mots sur l'action de l'USP en faveur du Swissness, Fritz Glauser traite de l'IP-Lait et de la nécessaire restructuration de cette interprofession pour laquelle il voit personnellement d'un bon œil un fonctionnement à trois collèges au sein du comité.

Concernant la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire, la révision est en cours et le premier volet de cette révision est actuellement soumis aux Chambres fédérales. Il importe de décider de mesures de protection des terres cultivables puisque l'on perd chaque seconde 0,8 m² au profit des constructions et infrastructures ainsi que 0,5 m² gagnés par la forêt.

Concernant les options politiques toujours, le vice-président mentionne que la Chambre suisse d'agriculture s'est prononcée en faveur de la prolongation du moratoire sur le génie génétique jusqu'en 2017. Enfin, Fritz Glauser mentionne que la Commission suisse des jeunes agriculteurs

dispose d'un siège à part entière au comité de l'USP et que l'USPF bénéficie pour sa part d'un siège de plus. La représentation féminine se renforce ainsi, d'autant plus qu'Anne Roy a également rejoint de comité comme représentante de l'Arc jurassien.

11. *Actualités de la Fondation rurale interjurassienne et de l'ECR*

FRI. Olivier Girardin adresse les salutations de la FRI et remercie la CJA pour la bonne collaboration. Il aborde plusieurs sujets, notamment le programme d'échange Leonardo qui permet aux apprentis d'effectuer de un à trois mois de stage dans l'Union européenne sans perdre de temps au cours de leur formation. Le directeur de la FRI donne ensuite quelques indications concernant les cours de formation continue, les négociations pour la reprise de Fromajoie ainsi que sur la poursuite de Marguerite, projet de développement de l'agritourisme. Pour terminer, Olivier Girardin salue la mise sur pied d'un groupe jeunes agriculteurs. Les élèves en dernière année de formation participeront d'ailleurs au lancement du groupe à l'issue de la présente assemblée.

ECR. Changement de casquette pour Jean-Paul Lachat qui s'exprime pour la première fois en tant que chef de l'ECR. Il salue l'assemblée et aborde la problématique liée à Agate. L'ECR a reçu de nombreuses sollicitations d'agriculteurs pour régler cette fâcheuse situation et a relayé les remarques à Identitas et à l'OFAG. Jean-Paul Lachat indique que les exploitants ont jusqu'à fin avril 2012 pour remettre en ordre l'historique de leurs animaux et que d'ici là, aucune pénalité ne sera décidée par Identitas. Autre sujet amené par le chef de l'ECR : l'extension de la Loi sur le droit foncier rural (LDFR) aux parcelles de moins de 25 ares lors de processus de remaniements parcellaires. Cette proposition est amenée par le Jura dans le cadre de PA 2014-2017 pour faciliter la réalisation de remaniements et éviter que les petites parcelles ne soient accaparées par des personnes hors agriculture. Jean-Paul Lachat indique que l'ECR continuera de s'engager aux côtés de la CJA sur des dossiers politiques et sur des projets concrets. Il conclut en mentionnant la présence du Jura comme invité d'honneur du Comptoir suisse en 2013 à Lausanne.

12. *Divers*

Francis Guerne, Maire de Lajoux, souhaite la bienvenue dans sa commune aux membres de l'assemblée. Il rappelle le rôle clé de l'agriculture dans la région et l'importance de pouvoir compter sur des agriculteurs vivant de leur activité. Philippe Jeannerat remercie le Maire et la commune de Lajoux pour l'apéritif offert à l'issue de la partie officielle.

Voilà dix ans que Stéphanie Choulat assume avec compétences et sérieux ses activités à la CJA. Au nom de la chambre, le président Philippe Jeannerat la remercie chaleureusement et lui remet un présent pour son engagement au quotidien en faveur des familles paysannes jurassiennes.

Jean-Claude Villat, Les Sairains, s'interroge sur les procédures d'adjudication des travaux lors de constructions rurales. Il demande quelles règles prévalent et si seuls les critères financiers font foi. Jean-Paul Lachat explique que la procédure pour les constructions rurales répond en principe à un système d'invitations. Le maître d'ouvrage adresse ainsi plusieurs offres aux entreprises de son choix. A réception des offres par l'ECR, l'entreprise la plus compétitive niveau prix est choisie.

Julien Boillat rappelle la manifestation d'Uniterre prévue le lendemain à Berne (2 mai 2012).

Christophe Eggenschwiler, directeur de la MIBA, salue l'assemblée et informe sur les activités de la MIBA. Concernant l'IP-Lait, il s'interroge sur la manière de faire avancer les choses au niveau des producteurs. Il en appelle à un éclaircissement de la situation d'ici à la prochaine assemblée des délégués de l'interprofession, le 4 mai 2012. L'assemblée des délégués de la MIBA se tiendra le 17

avril. Christophe Eggenschwiler réitère l'appel à l'unité des producteurs, confrontés à l'unité des transformateurs. Pour le directeur de la MIBA, il ne fait aucun doute : l'étalon de comparaison du prix du lait est le prix européen, qu'on le veuille ou non. Il importe donc de tout mettre en œuvre pour fixer la valeur ajoutée dans les régions. Voir le passé est une chose, voir où l'on va en est une autre tout aussi sinon plus importante, insiste Christophe Eggenschwiler. Le directeur revient sur la réforme des transports mise en œuvre par la MIBA en précisant certains points. Il termine sur une note positive puisque la gestion financière plutôt prudente de la MIBA en 2011 permet à la fédération de redonner 0,6 ct par kg livré.

Bernard Leuenberger, président de la CAJB, se félicite de la collaboration constructive avec la CJA. Il relève que la CJA et la CAJB ont neuf fois sur dix les mêmes problèmes à défendre et que la collaboration est dans ce sens précieuse. Il se réjouit des projets communs menés entre les deux organisations.

Bernard Beuret revient sur le dossier laitier, un des plus importants sinon le plus pour l'agriculture de notre région et de notre pays. Au vu de l'importance de cette production, Bernard Beuret estime que l'USP devrait s'engager davantage dans l'assainissement du chaos laitier.

Fritz Glauser rappelle la position et l'engagement de l'USP dans ce dossier mais il relève les difficultés à s'immiscer parmi des organisations de producteurs dont les visions sont parfois diamétralement opposées. Il n'importe que l'USP prend cette crise très au sérieux et s'efforce de y chercher des solutions.

Christophe Ackermann demande des renseignements concernant l'avancement du projet SolAirEau et si des subventions sont prévues s'agissant des pendillards. Michel Darbellay répond que pour bénéficier d'appuis financiers, le projet nécessite une adaptation de la législation cantonale. D'ici le début 2013, la CJA a bon espoir de lancer ce projet. Pour les pendillards, SolAirEau prévoit une contribution aux bonnes pratiques allouée par hectare épandu et non pas comme dans certains cantons une subvention à l'investissement. Une contribution à l'hectare tend à éviter le suréquipement.

L'assemblée est levée à 12h50.

Lancement du groupe « Jeunes agriculteurs jurassiens »

L'après-midi de l'assemblée générale est consacré au lancement du groupe jeunes agriculteurs jurassiens avec deux conférenciers : Pierre-Marie Vouillot, président des jeunes agriculteurs du Doubs (F) et Olivier Kolly, vice-président de la Commission suisse des jeunes agriculteurs et membre du comité de l'USP. La parole est ensuite donnée à trois jeunes agriculteurs jurassiens – Vincent Boillat, Jean-Marc Laville et René Altermath – qui détaillent leurs motivations à s'engager dans la relève paysanne. Sous les applaudissements des membres présents rejoints par une quarantaine de jeunes, le groupe jeunes agriculteurs jurassiens est officiellement lancé. Michel Darbellay conclut l'après-midi en souhaitant que le groupe ait l'endurance pour perdurer et qu'il amène ce que la CJA attend de lui : dynamisme, propositions, action sur le terrain et promotion d'une image positive et énergique de notre agriculture.



Ont participé à la rédaction de ce rapport d'activité :

CJA : Michel Darbellay, Stéphanie Choulat, Briec Lachat, Baptiste Huelin, Paul-André Houlmann, Philippe Jeannerat, Roger Hutmacher.

FRI : Victor Egger.

AJAPI : Nicole Eggenschwiler.